

Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Au quotidien triions malin!



ANNÉE 2016

SIEDMTO

36 Rue des Varennes - 10140 Vendevre-sur-Barse

Tél. : 03 25 41 08 03 - Fax : 03 25 41 66 60

Courriel : siedmto@orange.fr - Site : www.siedmto.fr



Sommaire

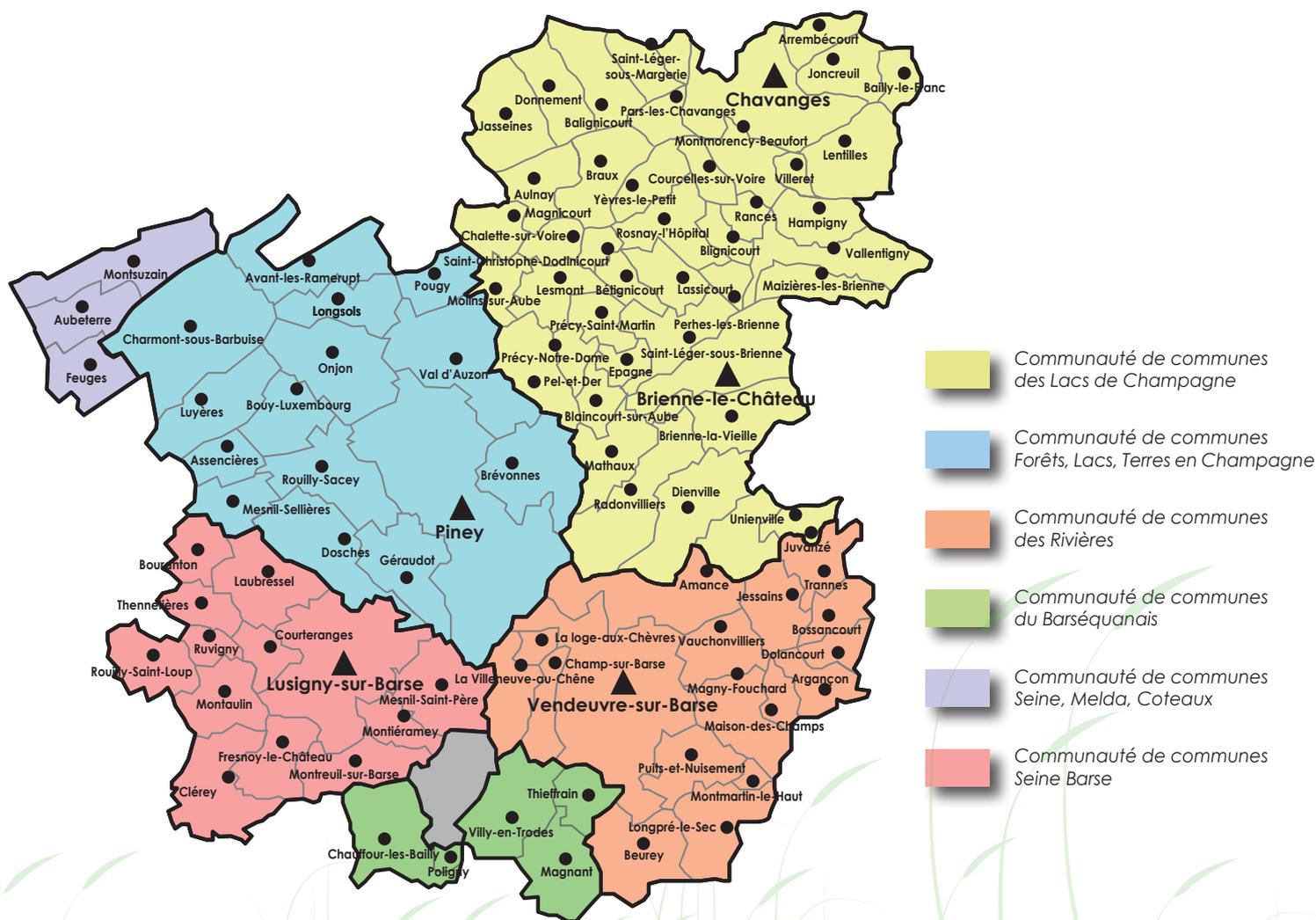
1 Le syndicat	
1.1. Le territoire.....	3
1.2. Les élus.....	6
2 Les moyens humains.....	7
3 Les moyens techniques	
3.1. Les déchèteries.....	8
3.2. Les véhicules.....	8
3.3. L'atelier.....	8
4 La collecte et du traitement des déchets	
4.1. La collecte des ordures ménagères.....	9
4.2. La collecte des emballages ménagers.....	13
4.3. La collecte en déchèterie.....	18
4.4. La collecte en points d'apport volontaire.....	21
4.5. Le compostage individuel.....	23
4.6. La destination des déchets.....	24
5 Les déchets ménagers et assimilés des professionnels	
5.1. La redevance spéciale.....	25
5.2. Les professionnels au sein des déchèteries.....	26
6 Les moyens financiers	
6.1. Le financement de la collecte et du traitement des déchets.....	27
6.2. Les coûts de collecte et de traitement des déchets.....	29
7 Les marchés passés en 2016.....	31
8 Le budget de 2016.....	32
9 La communication en 2016	
9.1. Les actions.....	33
9.2. Le coût.....	34
9.3. Le site internet.....	34

1.1 Le territoire

Le SIEDMTO est un syndicat chargé de la collecte des ordures ménagères et de la collecte du tri sélectif.

Au 31 décembre 2016, le SIEDMTO compte 4 communautés de communes en totalité et 2 communautés de communes partiellement, regroupant 96 communes.

Il assure aussi la gestion de quatre déchèteries sur les communes de Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney et Vendeuvre-sur-Barse.

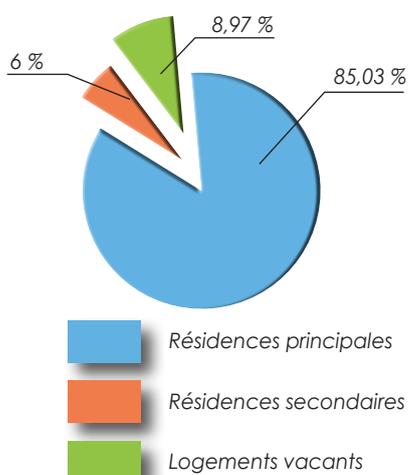
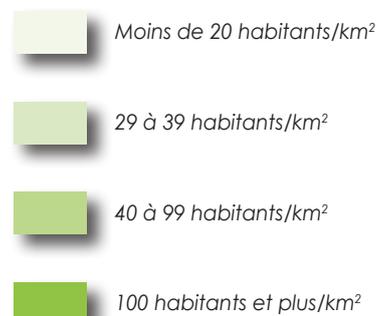
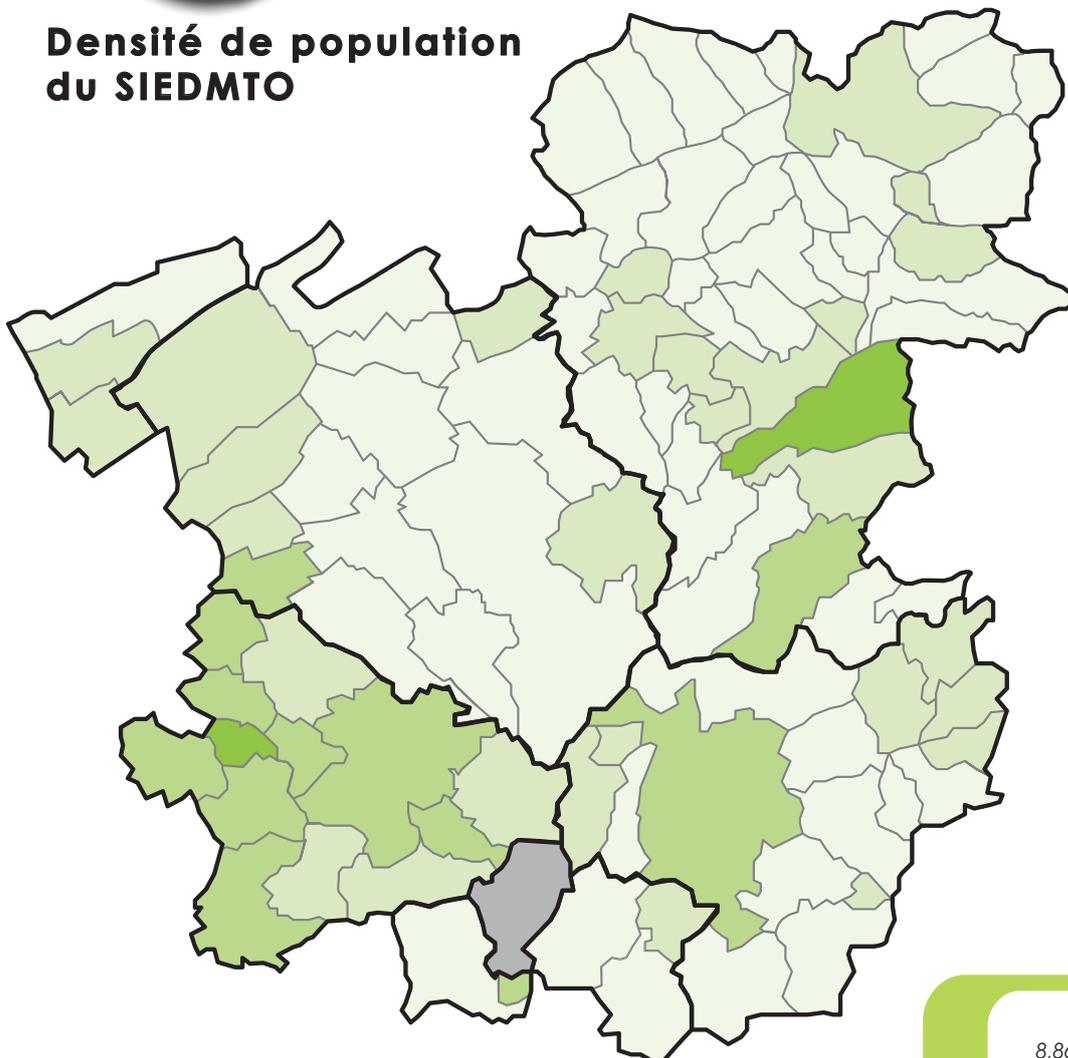


Quelques chiffres-clés :

- * Population : **32 115 habitants**, soit **10,42 %** de la population auboise.
- * 13 782 résidences principales et 924 résidences secondaires.
- * 96 communes desservies (1 257,34 km²), soit 20,87 % du territoire aubois.
- * Densité de population : **25,64 habitants** au km² (51,31 habitants/km² pour l'Aube).

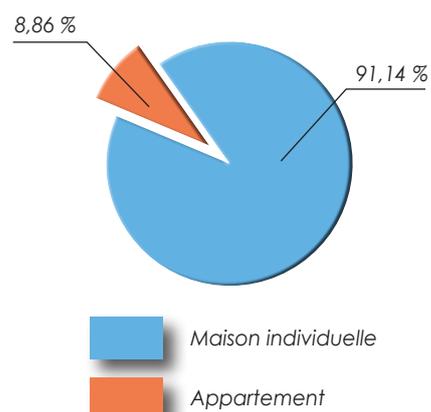
(Sources : Insee données 2014)

Densité de population du SIEDMTO



Répartition des logements

(Sources : Insee données 2014)



Typologie des logements

(Sources : Insee données 2014)



Le syndicat

Communautés de communes adhérentes :

Commune	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
---------	--------------------	----------------------------------

Communauté de Communes des Lacs de Champagne

Arrembécourt	52	5
Aulnay	137	2
Bailly-le-Franc	39	4
Balignicourt	69	2
Bétignicourt	32	5
Blaincourt-sur-Aube	102	5
Blignicourt	42	0
Braux	100	11
Brienne-la-Vieille	458	7
Brienne-le-Château	2938	14
Chavanges	596	25
Chalette-sur-Voire	137	5
Courcelles-sur-Voire	24	1
Donnement	80	5
Dienville	908	132
Épagne	123	7
Hampigny	251	5
Jasseines	180	5
Joncreuil	88	8
Juvanzé	28	5
Lassicourt	65	3
Lentilles	122	16
Lesmont	322	23
Magnicourt	71	4
Maizières-lès-Brienne	174	6
Mathaux	206	9
Malins-sur-Aube	106	5
Montmorency-Beaufort	124	4
Pars-les-Chavanges	68	2
Pel-et-Der	142	6
Perthes-lès-Brienne	82	0
Précy-Notre-Dame	87	5
Précy-Saint-Martin	191	15
Radonvilliers	406	12
Rances	42	3
Rosnay-l'Hôpital	228	8
Saint-Christophe-Dodonicourt	33	1
Saint-Léger-sous-Brienne	396	6
Saint-Léger-sous-Margerie	59	6
Unienville	127	8
Vallentigny	183	7
Villeret	66	10
Yèvres-le-Petit	62	2

Communauté de Communes du Barséquanais

Chauffour-lès-Bailly	119	3
Magnant	169	8
Poligny	66	0
Thieffrain	157	6
Villy-en-Trodes	246	8

Communauté de Commune « Seine Melda Coteaux »

Aubeterre	319	0
Feuges	314	4
Montsuzain	408	2

Commune	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
---------	--------------------	----------------------------------

Communauté de Communes des Rivières

Amance	277	16
Argançon	100	17
Beurey	196	2
Bossancourt	199	23
Champ-sur-Barse	28	3
Dolancourt	135	7
Jessains	285	12
La Loge-aux-Chèvres	86	12
La Villeneuve-au-Chêne	436	14
Longpré-le-Sec	72	8
Magny-Fouchard	293	4
Maison-des-Champs	36	4
Montmartin-le-Haut	53	8
Puits-et-Nuisement	208	9
Trannes	247	4
Vauchonvilliers	161	17
Vendeuvre-sur-Barse	2369	38

Communauté de Communes « Seine Barse »

Bouranton	558	1
Clérey	1100	29
Courteranges	575	2
Fresnoy-le-Château	271	7
Laubressel	534	3
Lusigny-sur-Barse	2010	29
Mesnil-Saint-Père	462	57
Montaulin	801	9
Montiéramey	419	14
Montreuil-sur-Barse	312	2
Rouilly-Saint-Loup	545	2
Ruvigny	489	3
Thennelières	345	0

Communauté de Communes « Forêts, Lac, Terres en champagne »

Assencières	185	0
Avant-lès-Ramerupt	154	2
Bouy-Luxembourg	212	3
Brévonnes	703	23
Charmont-sous-Barbuise	1048	15
Dosches	294	5
Géraudot	319	26
Longsols	120	1
Luyères	446	5
Mesnil-Sellières	587	2
Onjon	250	6
Piney	1570	22
Pougy	296	6
Rouilly-Sacey	386	4
Val-d'Auzon	399	11

1.2 Les élus

Le Comité Syndical est composé de 2 délégués par commune adhérente au SIEDMTO, soit 192 délégués. Il est présidé par Monsieur Patrick DYON qui est assisté de 3 vice-présidents.

1.2.1. Le Bureau syndical

PRÉSIDENT DU BUREAU		
Monsieur P. DYON		
VICES PRÉSIDENTS		
Monsieur C. BRANLE	Monsieur J.B. ROTA	Monsieur G. JACQUARD
MEMBRES DU BUREAU		
Monsieur B. DEZOBRY	Monsieur N. DUICQ	Madame L. FINELLO
Monsieur J. GAUTHIER	Monsieur A. NOBLOT	Monsieur G. PUTOIS
Monsieur B. ROBLET	Monsieur P. SCHMITT	Monsieur P. TRIBOT
Monsieur P. VALLOIS		

1.2.2. Les commissions

La commission Finances

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION		
Monsieur P. DYON		
VICE PRÉSIDENT		
Monsieur B. DEZOBRY		
MEMBRES DE LA COMMISSION		
Madame L. FINELLO	Madame C. LACAÏLLE	Monsieur G. PUTOIS
Monsieur J. VALTON	Monsieur C. BRANLE	Monsieur G. JACQUARD

La commission Communication

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION		
Monsieur C. BRANLE		
MEMBRES DE LA COMMISSION		
Monsieur P. DYON	Monsieur J.B. ROTA	Monsieur G. JACQUARD
Madame C. BOURSIER	Madame J. BROUILLARD	Monsieur D. DUBUISSON
Monsieur J-C. FROBERT	Madame S. LANDREAT	Monsieur F. LORPHELIN
Monsieur B. MARTIN	Monsieur A. NOBLOT	Monsieur B. ROBLET
Madame C. ROSENSTIEHL	Monsieur R. TISSOT	Monsieur D. TROCMET

La commission Collecte et Déchèterie

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION		
Monsieur G. JACQUARD		
MEMBRES DE LA COMMISSION		
Monsieur P. DYON	Monsieur C. BRANLE	Monsieur J.B. ROTA
Monsieur R. ASSIER	Madame J. BROUILLARD	Monsieur F. DUBUISSON
Monsieur G. PUTOIS	Monsieur D. TROCMET	Madame D. VALEYRE

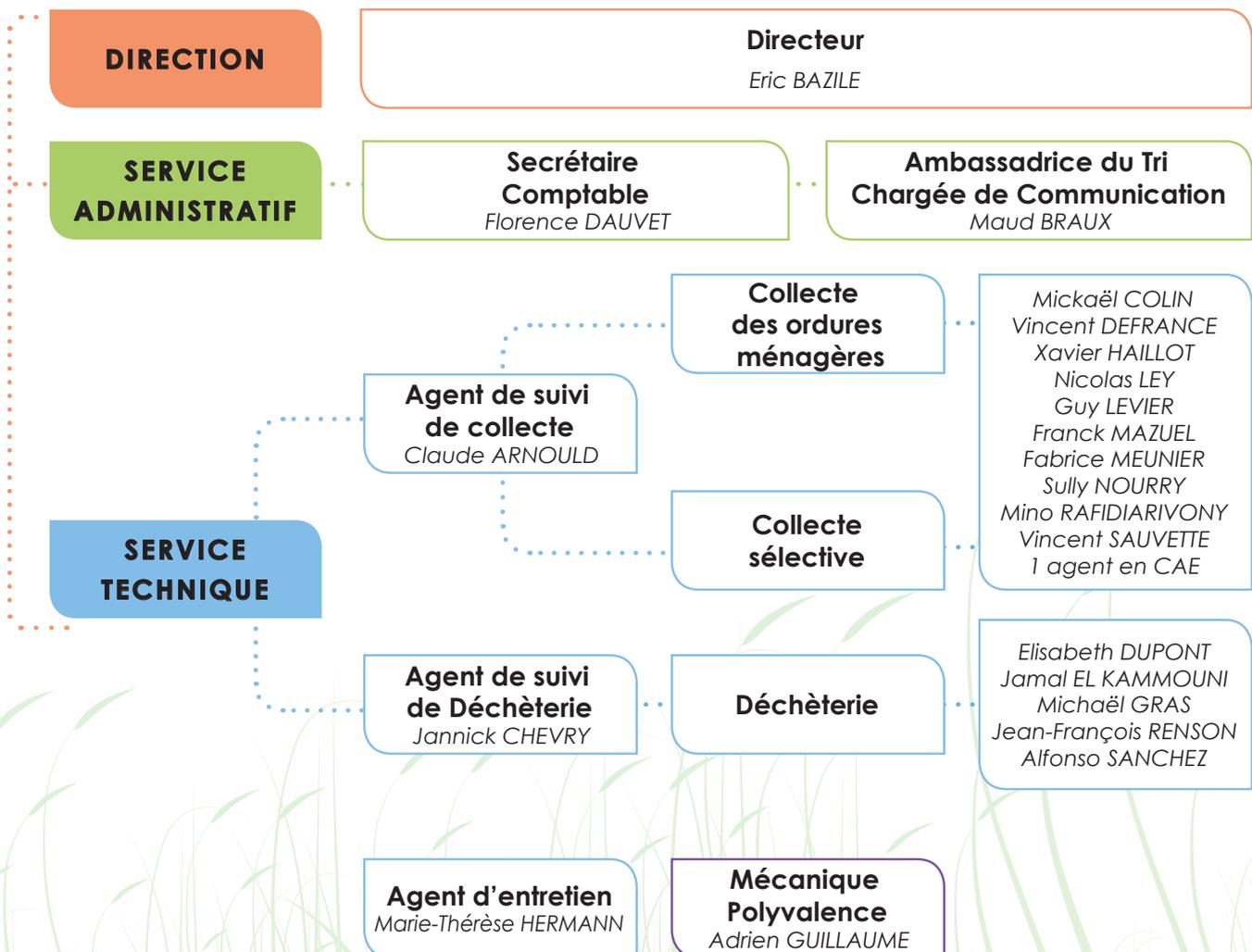
La commission d'Appels d'Offres

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	
Monsieur P. DYON	
MEMBRES DE LA COMMISSION	SUPLÉANTS
Monsieur C. BRANLE	Monsieur P. TRIBOT
Monsieur J.B. ROTA	Monsieur J. GAUTHIER
Monsieur G. JACQUARD	Madame L. FINELLO
Monsieur B. ROBLET	Monsieur P. SCHMITT
Monsieur J. VALTON	Monsieur G. PUTOIS

Pour effectuer la gestion des déchets, au cours de l'année 2016, le SIEDMTO disposait de **22 agents titulaires** à temps complet (35 heures hebdomadaires), 1 agent titulaire à temps non complet (3 heures hebdomadaires) et **2 agents non titulaires** :

- * Pour la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, **3 équipes composées de 2 agents, soit 6 personnes** ;
+ mini BOM ?
- * Pour la collecte en porte-à-porte des emballages ménagers (cartons, plastiques, métaux), 1 équipe composée de 3 agents, soit 3 personnes ;
- * Pour le gardiennage des 4 déchèteries, **5 agents, dont 3 qui assurent le vidage des bennes soit 5 personnes** ;
- * **1 agent polyvalent qui assure les remplacements de courte durée, ainsi que les travaux d'entretien et de suivi des véhicules, soit 1 personne** ;
- * Au niveau technique et administratif, **1 agent pour le suivi et la gestion du SIEDMTO, 1 agent pour le secrétariat et la comptabilité, 1 agent pour le suivi des collectes et 1 agent pour le suivi des déchèteries soit 4 personnes** ;
- * Pour la communication, 1 ambassadrice du tri chargé de communication et **1 animatrice prévention ZDZG** ;
- * Pour l'entretien des locaux, 1 agent d'entretien.

Tableau du personnel au 1^{er} Janvier 2016



Pour la mise en place de la tarification incitative, le Syndicat a eu recours à 7 contrats aidés.

3.1 Les déchèteries

Le SIEDMTO possède quatre déchèteries. Elles se situent dans les quatre chefs-lieux de canton du syndicat, soit : Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney et Vendevre-sur-Barse.

Chaque déchèterie dispose de différentes bennes selon les déchets collectés. Dans les déchèteries sont présentes :

- * Une benne pour le tout-venant,
- * Une benne pour la ferraille,
- * Une benne pour les gravats,
- * Une benne pour les déchets verts,
- * Une benne fermée pour les cartons,
- * Une benne fermée pour les DEEE ¹,
- * Une armoire pour les DDM ²,
- * Une borne « Le relais » pour la collecte des vêtements.



Piney

Ces quatre déchèteries sont équipées de clôtures électriques avec alarme.



Brienne-le-Château



Lusigny-sur-Barse



Vendevre-sur-Barse

3.2 Les véhicules

Le syndicat possède :

- * 6 bennes à ordures ménagères (19 Tonnes et 26 Tonnes),
- * 1 véhicule 26 Tonnes pour l'enlèvement des bennes des déchèteries et 1 remorque 19 Tonnes,
- * 1 véhicule utilitaire,
- * 3 véhicules légers.



3.3 L'atelier

L'entretien des véhicules est assuré, en grande partie, en régie au sein de l'atelier équipé d'une fosse et de matériels spécifiques.

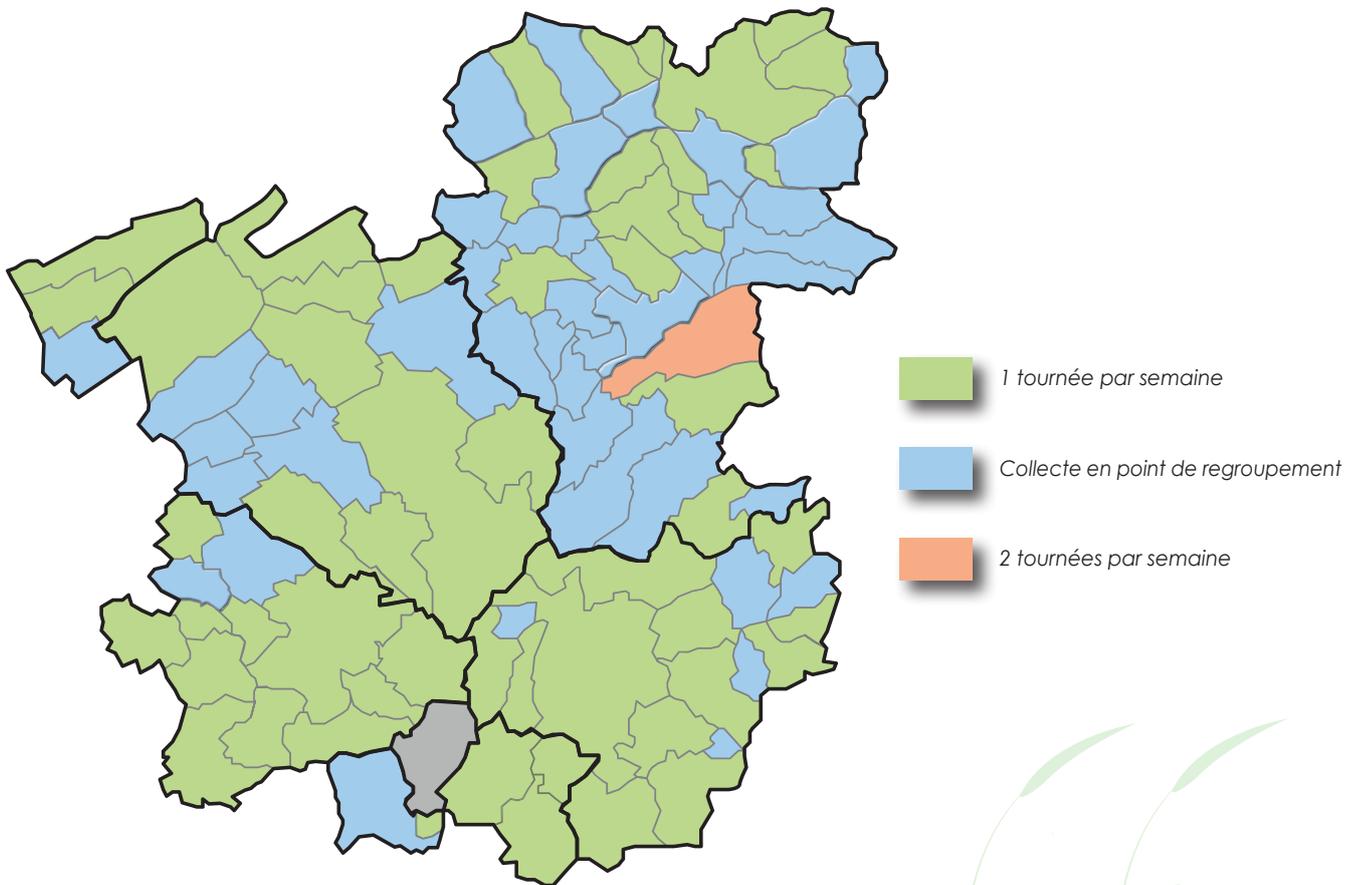
4.1. La collecte des ordures ménagères

4.1.1. Présentation

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par le Syndicat qui possède les personnels et les matériels nécessaires à cette mission. Elle s'effectue en porte-à-porte ou en points de regroupement.

Pour l'année 2016, le fonctionnement de la collecte est le suivant :

Une tournée de collecte « **ordures ménagères** » par semaine pour 95 communes, deux collectes par semaine pour 1 commune (Brienne-le-Château).



Sont exclus de la collecte des ordures ménagères :

- * Les déchets verts
- * Les gravats
- * Les cartons
- * Les papiers
- * Les produits dangereux ou toxiques
- * Les emballages ménagers recyclables
- * Les encombrants et monstres
- * Les déjections, litières et paillage des animaux.

La destination de ces déchets exclus est soit la déchèterie, soit la collecte sélective, soit les conteneurs d'apport volontaire.

Une fois les ordures ménagères collectées, leur destination finale est l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux³ (ISDND) qui est située sur la commune de Montreuil-sur-Barse et est exploitée par la société Valest.

Le biogaz⁴ produit est valorisé en production électrique et les lixiviats⁵ sont traités par une station d'épuration présente sur le site.

³ ISDND : Lieu aménagé pour le dépôt de déchets sur le sol ou leur enfouissement.

⁴ Biogaz : Gaz produit par la fermentation des déchets.

⁵ Lixiviats : Liquide chargé bactériologiquement et chimiquement par la dégradation des déchets lors de la circulation des eaux dans les déchets.

4.1.2. Les jours de collecte par communes

	EQUIPE 1	EQUIPE 2	EQUIPE 3	
LUNDI	Charmont-sous-Barbuise Montsuzain Aubeterre Feuges Montreuil-sur-Barse	Lusigny-sur-Barse Courteranges	La Loge-aux-Chèvres La Villeneuve-au-Chêne Mesnil-Saint-Père Montiéramey Chauffour-lès-Bailly Géraudot	
MARDI	Brienne-le-Château	Amance Vauchonvilliers Magny-Fouchard Fresnoy-le-Château Ruvigny Montaulin	Vendeuvre-sur-Barse	
MERCREDI	Rouilly-Sacey Mesnil-Sellières Dosches Laubressel Bouranton Thennelières	Radonvilliers Blaincourt-sur-Aube Epagne Précly-Saint-Martin Précly-Notre-Dame Lesmont Molins-sur-Aube	Pel-et-Der St-Christophe-Dodini- court Lassicourt Pougy Longsols Avant-les-Ramerupt	
JEUDI	Perthes-lès-Brienne Rances Courcelles-sur-Voire Villeret Lentilles Chavanges Bailly-le-Franc Joncreuil Arrembécourt	Montmorency-Beaufort Aulnay Jasseines Donnement Balignicourt Saint-Léger-sous-Mar- gerie Pars-les-Chavanges Braux	Saint-Léger-sous-Brienne Chalette-sur-Voire Bétignicourt Magnicourt Val d'Auzon Brévonnes Mathaux	Dienville Unienville Juvanzé Jessains Bossancourt Trannes Dolancourt Argançon Maison-des-Champs
VENDREDI	Brienne-le-Château Brienne-la-Vieille	Thieffrain Villy-en-Trodes Poligny Clérey Rouilly St Loup	Champ-sur-Barse Maizières-lès-Brienne Hampigny Vallentigny Blignicourt Rosnay-l'Hopital	
			Yèvres-le-Petit Puits-et-Nuisement Montmartin-le-Haut Longpré-le-sec Beurey Magnant	



La collecte et le traitement des déchets

4.1.3. La collecte en points de regroupement

Depuis 2007, plusieurs communes ont adopté une nouvelle organisation pour la collecte des ordures ménagères : la collecte en points de regroupement.

Différents points de regroupement sont présents dans les communes. Les habitants déposent leurs récipients de déchets ménagers (sacs, containers) aux endroits prévus par la commune.

Les poubelles d'ordures ménagères ne se trouvant pas aux différents points de regroupement ne sont pas collectées.

Au 31 décembre 2016, 44 communes adhèrent à la collecte en points de regroupement (soit 45,83 % des communes du SIEDMTO).

Les communes en points de regroupements

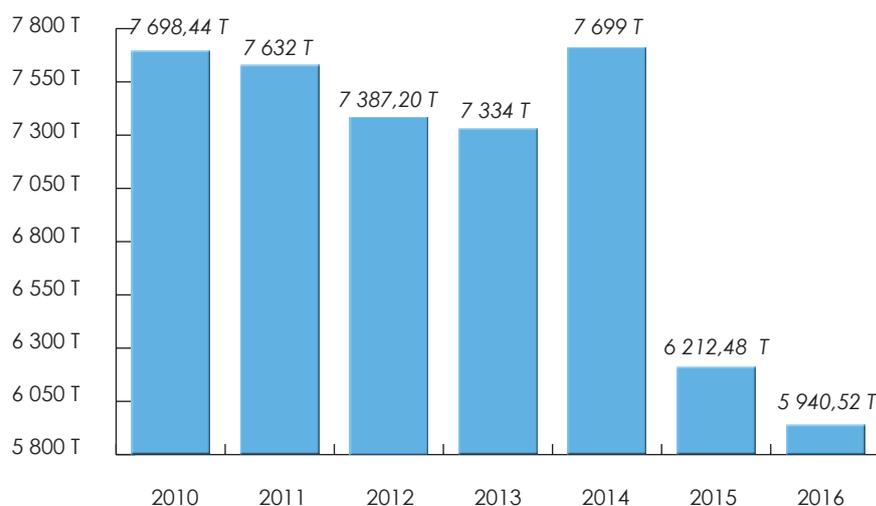
Assencières	Jessains	Pel-et-Der
Bailly-le-Franc	Juvanzé	Perthes-les-Brienne
Balignicourt	La Loge-aux-Chèvres	Précy-Notre-Dame
Bétignicourt	Laubressel	Précy-Saint-Martin
Blaincourt-sur-Aube	Lentilles	Radonvilliers
Bossancourt	Luyères	Rances
Bouy-Luxembourg	Magnicourt	Rosnay-l'Hôpital
Braux	Maison-des-Champs	Rouilly-Sacey
Chalette-sur-Voire	Maizières-lès-Brienne	Saint-Christophe-Dodinicourt
Chauffour-les-Bailly	Mathaux	Saint-Léger-sous-Brienne
Dienville	Mesnil-Sellières	Thennelières
Epagne	Molins-sur-Aube	Unienville
Feuges	Montmartin-le-Haut	Val d'Auzon
Hampigny	Montmorency-Beaufort	Vallentigny
Jasseines	Pars-lès-Chavanges	

4.1.4. Les tonnages collectés

En 2016, 5 940,52 tonnes ont été collectées et transférées à l'installation de stockage de déchets non dangereux de Montreuil-sur-Barse.

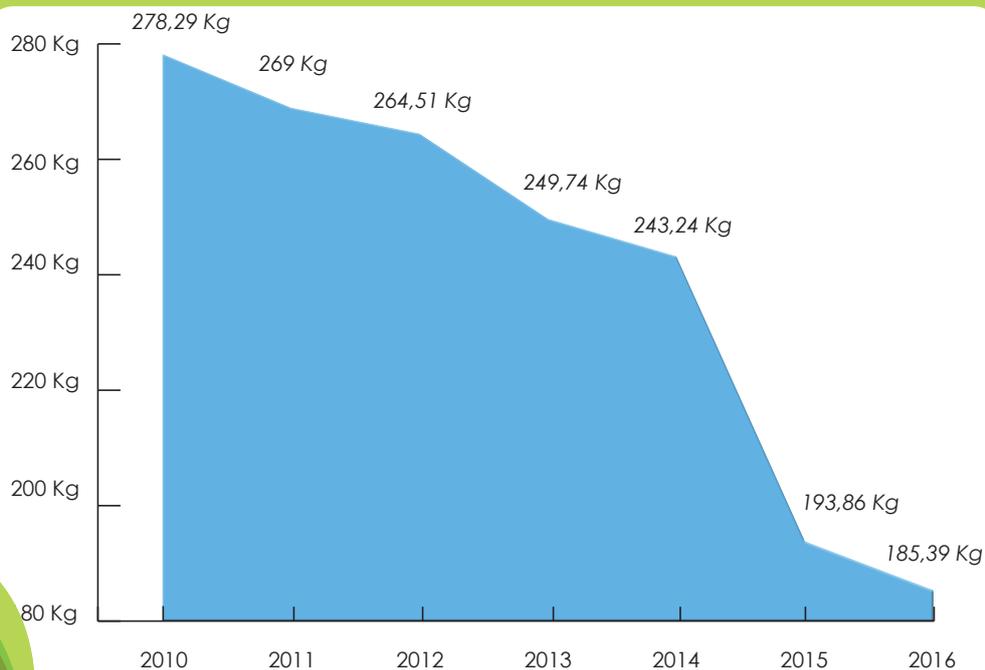
Soit 185,39 Kg par habitant et par an pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères.

4.1.4.1. Évolution des tonnages collectés



Evolution des tonnages d'ordures ménagères de 2010 à 2016

Évolution du poids des ordures ménagères collectées par an et par habitant



Poids par an et par habitant (Kg)

Soit une baisse de 8.47 Kg/habitant entre 2015 et 2016

4.2 La collecte des emballages ménagers

4.2.1. Présentation

La collecte des emballages ménagers est effectuée en régie par le syndicat qui possède les personnels et les matériels nécessaires à cette mission.

Elle s'effectue en porte-à-porte.

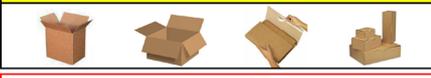
La collecte sélective concerne les **emballages plastiques** (bouteilles/flacons/bidons), les **emballages métalliques** (barquettes, aérosols, conserves, canettes...), les **briques alimentaires** et les **cartons**.

Le centre de tri (Tri Val'Aube) pour ces emballages est situé sur la commune de la Chapelle-Saint-Luc et est exploité par la société SITA/ DECTRA.

Les usagers retirent leurs sacs de collecte sélective auprès de leurs mairies.

Tous les trimestres, une lettre d'information concernant le tri des déchets est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

Un calendrier de collecte sélective et un guide de tri sont distribués en fin d'année.

GUIDE DU TRI		ECO EMBALLAGES
DECHETS RECYCLABLES	BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE ALIMENTAIRE ENTRETIEN HYGIENE 	
	EMBALLAGES METALLIQUES BRIQUES 	
	CARTONNETTES NON SOUILLEES 	
	CARTON BRUN 	
DECHETS NON RECYCLABLES	AUTRES PLASTIQUES : BARQUETTES, BOITES, TUBES, POTS, SACS, FILMS, VAISSELLE... 	
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	PAPIERS PROPRES ET SECS Et tout autre papier propre (livres, sacs en papier, feuilles de bureau, ...) 	
	EMBALLAGES EN VERRE 	
En cas de doute, je jette dans la poubelle à ordures ménagères !		
Infos Tri N°Vert 0 800 100 889 <small>APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE</small>	S I E D M T O - 36, Rue des Varennes - 10140 VENDEUVRE SUR BARSE Tél : 03 25 41 08 03 - Fax : 03 25 41 66 60 - E-mail : siedmto@orange.fr <small>Ne pas jeter sur la voie publique, à déposer dans le bac à papier de votre commune après bouchage</small>	SIEDA 03 <small>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES DECHETS</small>

Refus de tri

Etiquette « Mauvais tri » :

son objectif est de signaler un mauvais tri dans le sac.

L'autocollant est posé à l'endroit où se trouve l'erreur pour permettre aux usagers de la rectifier.

Mauvais tri

Votre sac/bac n'a pas été collecté car il contient des erreurs de tri.

Ces erreurs se situent sous cet autocollant. Merci d'enlever l'autocollant et les éléments refusés pour la prochaine collecte.

Pour vous aider à trouver le ou les intrus, appelez-nous au :

03 25 41 08 03



Infos Tri

N°Vert 0 800 100 889

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

ECO EMBALLAGES

4.2.2. Les jours de collecte par communes

Le fonctionnement de la collecte est le suivant :

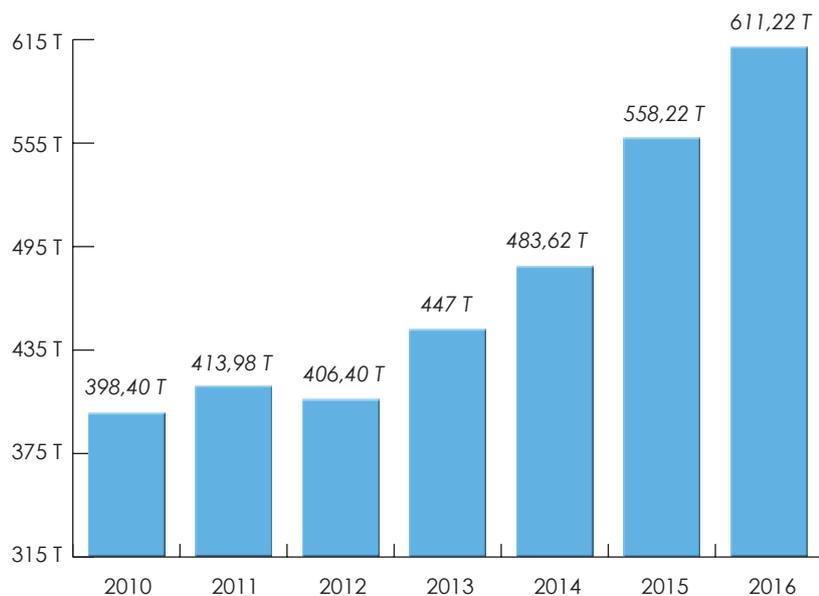
- * Une tournée de collecte « sélective » toutes les deux semaines pour 95 communes,
- * Une collecte par semaine pour 1 commune (Brienne-le-Château).

LUNDI	T1		T2	
	MONTIÉRAMÉY LUSIGNY-SUR-BARSE DOSCHES BOURANTON	THENNELIÈRES LAUBRESSEL GÉRAUDOT	MESNIL-SELLIÈRES ASSENCIÈRES LUYÈRES CHARMONT-SOUS-BARBUISE MONTSUZAIN	AUBETERRE FEUGES ROUILLY-SACEY BOUY-LUXEMBOURG
MARDI	T3		T4	
	VILLERET LENTILLES BAILLY-LE-FRANC ARREMBÉCOURT JONCREUIL CHAVANGES MONTMORENCY-BEAUFORT PARS-LES-CHAVANGES	ST-LÉGER-SOUS-MARGERIE BALIGNICOURT DONNEMENT JASSEINES BRAUX AULNAY POUGY	PRÉCY-NOTRE-DAME PRÉCY-SAINT-MARTIN PEL-ET-DER VAL-D'AUZON	BRÉVONNES LESMONT MOLINS-SUR-AUBE PINEY
MERCREDI	T5		T6	
	BEUREY THIEFFRAIN MAGNANT VILLY-EN-TRODES CHAMPS-SUR-BARSE	LA VILLENEUVE-AU-CHÊNE LA LOGE-AUX-CHÈVRES MESNIL-SAINT-PÈRE COURTERANGES	VENDEUVRE-SUR-BARSE AMANCE MAISON-DES-CHAMPS MONTMARTIN-LE-HAUT	PUITS-ET-NUISEMENT VAUCHONVILLIERS RUVIGNY LONGPRÉ-LE-SEC
JEUDI	T7		T8	
	BRIENNE-LE-CHÂTEAU BLIGNICOURT COURCELLES-SUR-VOIRE RANCES LASSICOURT ROSNEY-L'HÔPITAL YÈVRES-LE-PETIT	ST-CRISTOPHE-DODINICOURT BÉTIGNICOURT MAGNICOURT CHALETTE-SUR-VOIRE ONJON LONGSOLS AVANT-LÈS-RAMERUPT	BRIENNE-LE-CHÂTEAU MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE HAMPIGNY VALLENTIGNY PERTHES-LÈS-BRIENNE	SAINT-LÉGER-SOUS-BRIENNE EPAGNE BLAINCOURT-SUR-AUBE MATHAUX LESMONT
VENDREDI	T9		T10	
	CHAUFFOUR-LÈS-BAILLY CLÉREY MONTAULIN MONTREUIL-SUR-BARSE	ROUILLY-SAINT-LOUP FRESNOY-LE-CHÂTEAU POLIGNY	BOSSANCOURT BRIENNE-LA-VIEILLE DIENVILLE JESSAINS JUVANZÉ MAGNY-FOUCHARD	TRANNES UNIENVILLE RADONVILLIERS MATHAUX DOLANCOURT ARGANÇON

4.2.3. Les tonnages collectés

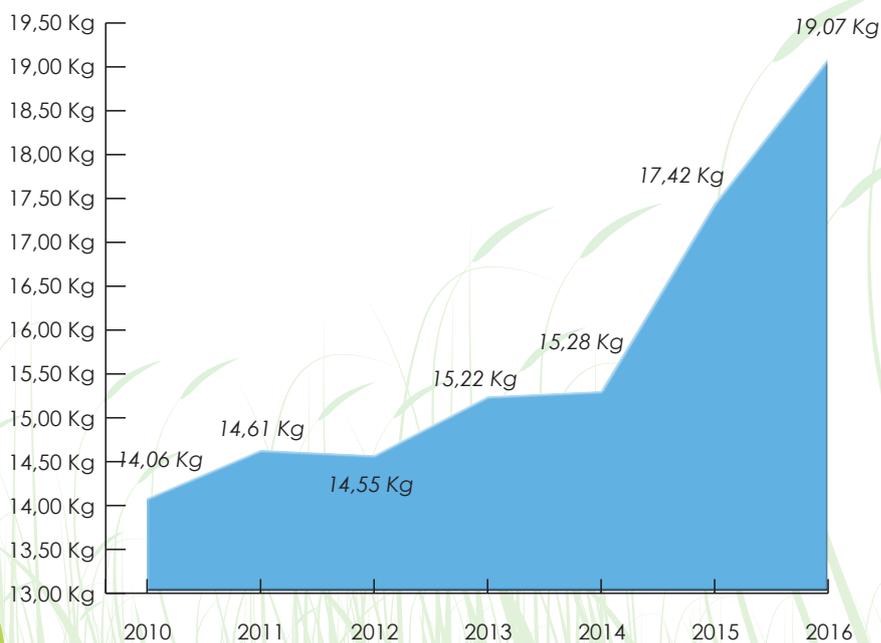
4.2.3.1. Évolution des tonnages d'emballages ménagers collectés

611,22 Tonnes collectées et transférées au centre de tri « Tri Val Aube » à la Chapelle-Saint-Luc.
Soit 19,07 Kg par habitant et par an, et une moyenne de 50,93 Tonnes collectées par mois.



Évolution du tonnage de la collecte sélective de 2010 à 2016

4.2.3.2. Évolution du poids des emballages ménagers collectés par an et par habitant



Poids par an et par habitant (Kg)

4.2.4. La caractérisation

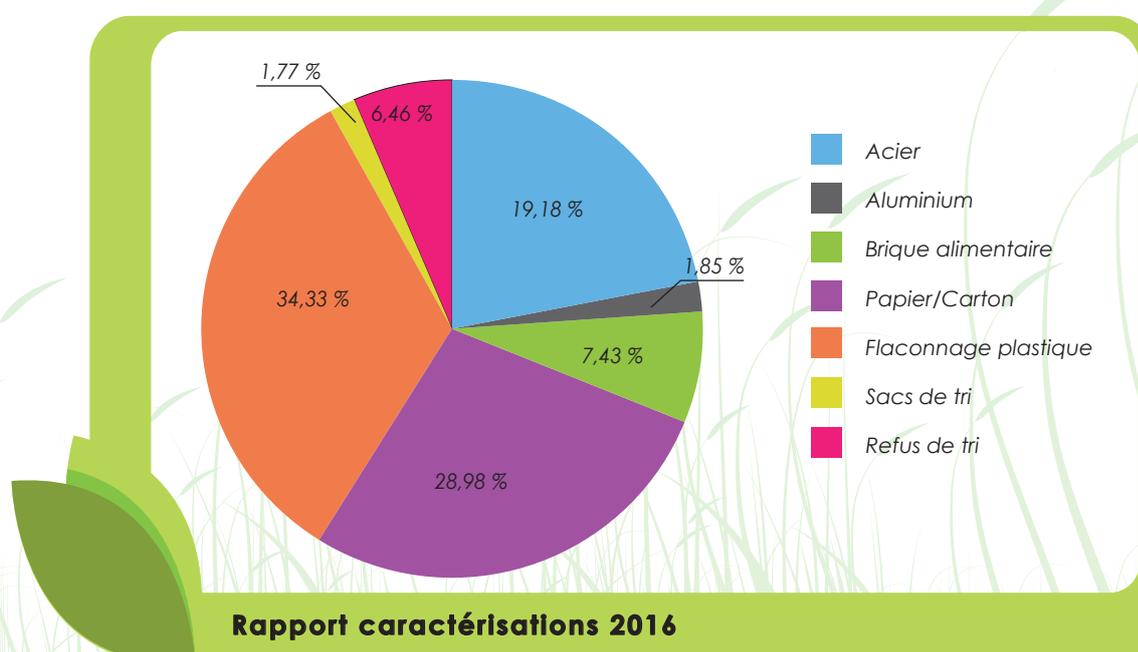
La caractérisation des emballages ménagers s'effectue au sein du centre de tri. Cela consiste à trier un échantillon d'emballages issus de la collecte sélective. Cet échantillon varie entre 35 et 65 kg suivant le prélèvement effectué par le godet au déchargement du camion.

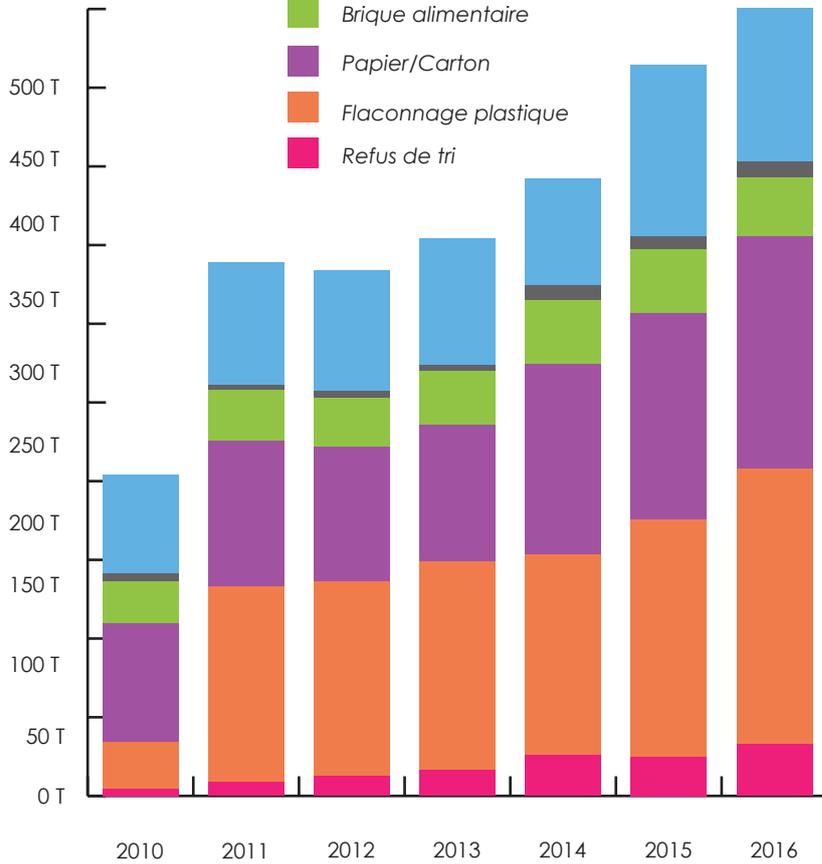
La caractérisation permet de faire un suivi qualité du tri. Les emballages sont triés selon leur matière : acier, aluminium, emballage liquide alimentaire (brique), carton, carton brun, papiers/journaux/magazines, PEHD (bouteille opaque), PET clair (bouteille claire), PET foncé (bouteille colorée). Les sacs de tri et le refus sont pesés.

Par la caractérisation, la collectivité connaît la proportion des emballages triés et le taux de refus de tri.

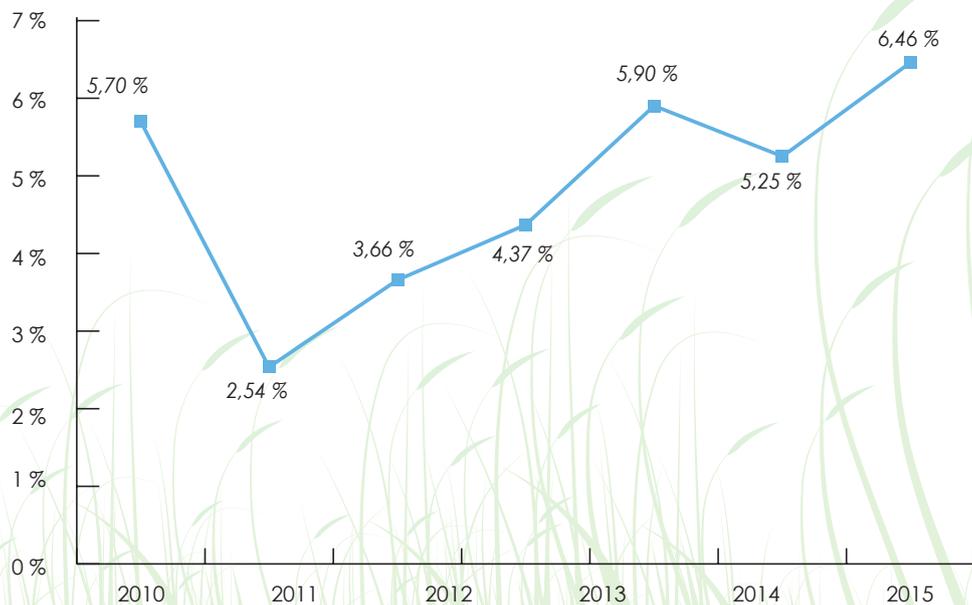
Moyenne des tonnages de collecte sélective

	Acier	Aluminium	Brique alimentaire	Flaconnage plastique	Carton, papier	Sacs de tri	Refus
échantillon en Kg	19,18 %	1,85 %	7,43 %	34,33 %	28,98 %	1,77 %	6,46 %
Février	6,57	0,29	3,94	13,33	10,65	0,75	2,12
Mai	9,54	0,70	2,87	10,61	9,88	0,75	1,98
Juillet	8,32	1,51	2,21	11,88	11,73	0,48	2,67
Septembre	7,28	0,44	3,15	20,17	11,90	0,88	3,61
Novembre	6,40	0,73	2,59	12,22	13,43	0,66	2,45
Total échantillon	198,68	38,11	3,67	14,76	68,21	3,52	12,83





	Refus de tri	Flaconnage plastique	Papier/carton	Brique alimentaire	Aluminium	Acier
2010	5,69 T	35,60 T	90,45 T	31,96 T	5,83 T	75,75 T
2011	10,43 T	149,45 T	110,37 T	38,83 T	4,26 T	93,35 T
2012	14,95 T	148,59 T	102,67 T	37,46 T	4,78 T	92,45 T
2013	19,53 T	104,15 T	104,55 T	40,72 T	4,96 T	96,42 T
2014	25,70 T	147,46 T	113,91 T	47,13 T	10,54 T	81,90 T
2015	29,77 T	181,07 T	156,68 T	49,05 T	9,98 T	130,88 T
2016	39,48 T	209,83 T	177,13 T	45,41 T	11,13 T	117,23 T



Evolution du taux de refus de tri de 2010 à 2015

4.3 La collecte en déchèterie

4.3.1. Présentation

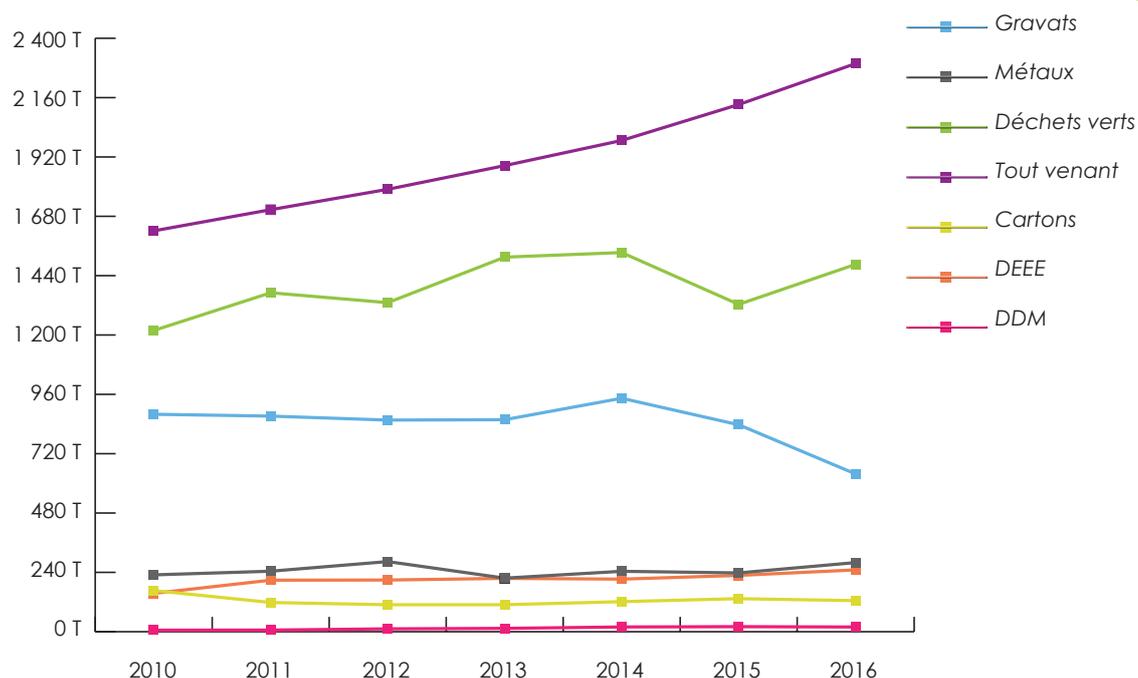
Les usagers du SIEDMTO disposent de quatre déchèteries réparties sur le territoire au sein des quatre chefs lieux de canton :

- * Brienne-le-Château,
- * Lusigny-sur-Barse,
- * Piney,
- * Vendevre-sur-Barse

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers dans la limite des tonnages prévus au règlement intérieur. Cependant, ils doivent présenter un badge pour pouvoir bénéficier des services de celles-ci.

	Gravats	Ferrailles	Déchets verts	Tout venant	Carton	Batterie	DEEE ⁸	DDM ⁹	Huiles
2010	879,37 T	229,82 T	1 218,18 T	1 621,13 T	166,52 T	3,07 T	155,15 T	6,09 T	6 M ³
2011	871,92 T	244,65 T	1 370,75 T	1 706,77 T	118,18 T	4,64 T	208,36 T	6,59 T	9,2 M ³
2012	855,90 T	283,59 T	1 330,74 T	1 789,10 T	109,10 T	6,40 T	209,00 T	11,60 T	8,3 M ³
2013	857,45 T	216,68 T	1 514,76 T	1 884,96 T	109,10 T	9,87 T	215,69 T	13,44 T	5,9 M ³
2014	944,13 T	244,31 T	1 533,40 T	1 986,70 T	121,51 T	12,31 T	212,62 T	19,21 T	8,4 M ³
2015	836,96 T	237,75 T	1 323,90 T	2 132,01 T	133,66 T	6,04 T	227,66 T	20,39 T	7,8 M ³
2016	638,00 T	279,60 T	1 485,74 T	2 297,74 T	125,64 T	3,75 T	250,04 T	19,07 T	6,8 M ³

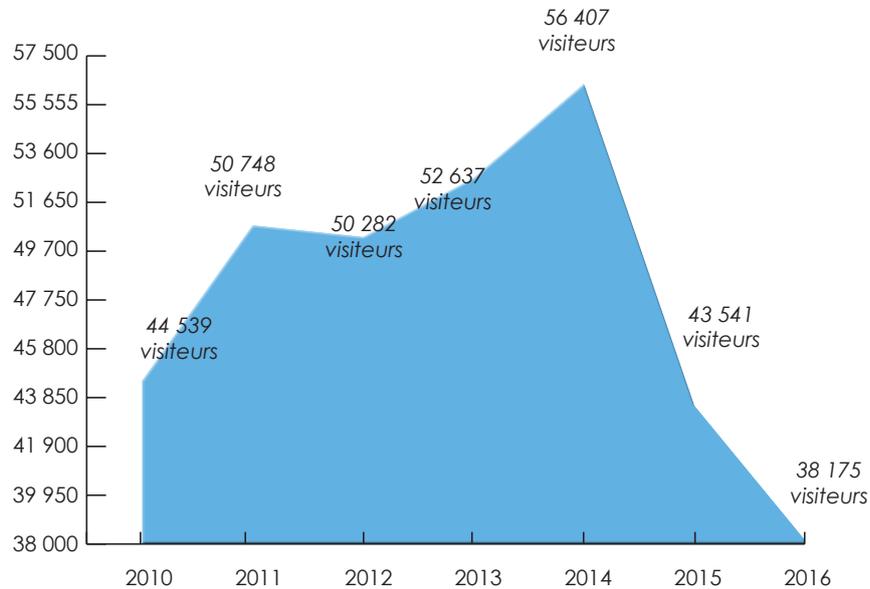
4.3.2. Les tonnages collectés en déchèterie



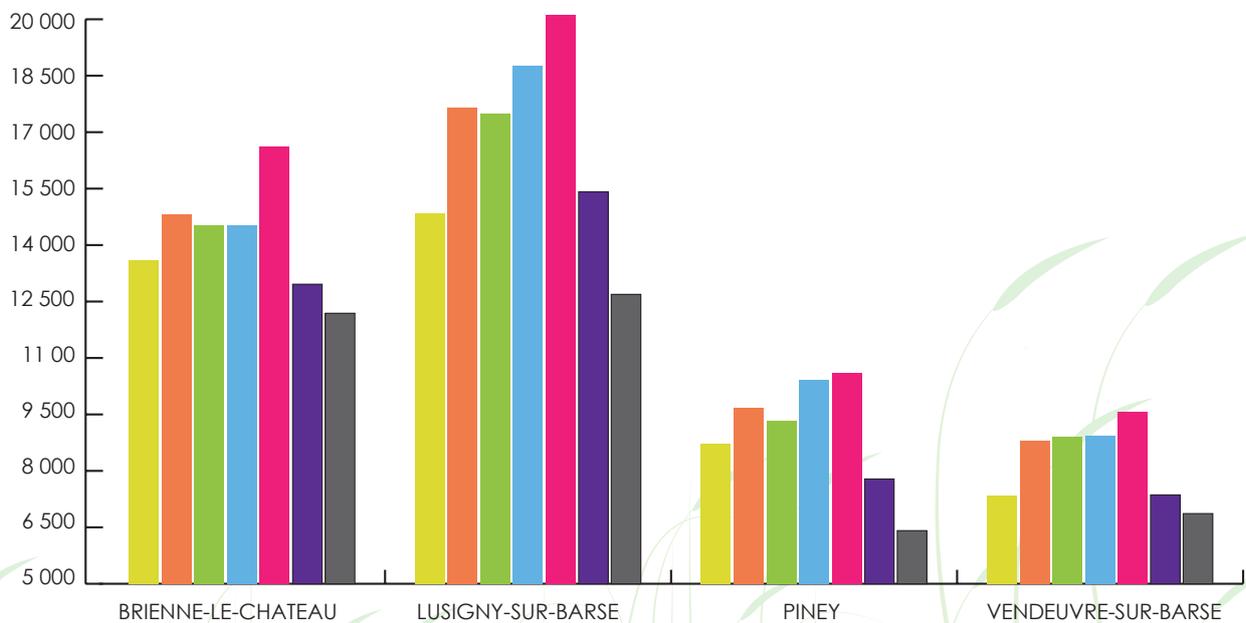
Evolution des tonnages par matériau et par an

4.3.3. Évolution des fréquentations des déchèteries

En 2016, la fréquentation des 4 déchèterie a baissé de 19,8 %.

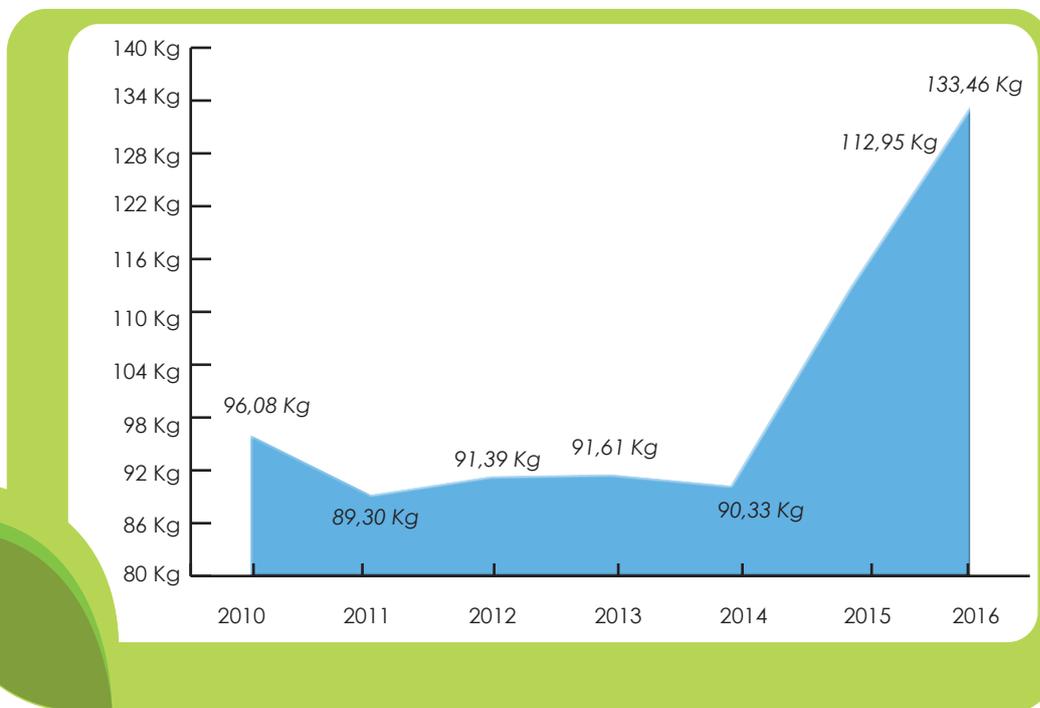


Evolution du nombre de visiteurs de 2010 à 2016



		BRIENNE-LE-CHATEAU (Nombre de visiteurs)	LUSIGNY-SUR-BARSE (Nombre de visiteurs)	PINEY (Nombre de visiteurs)	VENDEUVRE-SUR-BARSE (Nombre de visiteurs)
2010		13 609	14 847	8 733	7 350
2011		14 808	17 461	9 686	8 793
2012		14 518	17 497	9 348	8 919
2013		14 522	18 775	10 408	8 932
2014		16 622	20 103	10 606	9 576
2015		12 963	15 417	7 792	7 369
2016		12 191	12 693	6 419	6 872

4.3.4. Évolution du poids moyen de déchets par apport



4.3.5. Horaires des déchèteries

Les horaires d'ouverture des déchèteries (été/hiver) varient avec le changement d'heure national. Les quatre déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Déchèterie de Brienne-le-Château

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
HIVER	9 H/12 H	14 H/17 H	FERMÉE		9 H/12 H	14 H/17 H						
ÉTÉ	9 H/12 H	15 H/18 H	FERMÉE		9 H/12 H	15 H/18 H						

Déchèterie de Lusigny-sur-Barse

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
HIVER	9 H/12 H	14 H/17 H	FERMÉE		9 H/12 H	14 H/17 H						
ÉTÉ	9 H/12 H	15 H/18 H	FERMÉE		9 H/12 H	15 H/18 H						

Déchèterie de Piney

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
HIVER	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	14 H/17 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	14 H/17 H	FERMÉE		9 H/12 H	14 H/17 H
ÉTÉ	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	15 H/18 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	15 H/18 H	FERMÉE		9 H/12 H	15 H/18 H

Déchèterie de Vendeuvre-sur-Barse

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
HIVER	FERMÉE	14 H/17 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	14 H/17 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE		9 H/12 H	14 H/17 H
ÉTÉ	FERMÉE	15 H/18 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE	15 H/18 H	9 H/12 H	FERMÉE	FERMÉE		9 H/12 H	15 H/18 H

4.4 La collecte en points d'apports volontaires

Deux flux de déchets sont collectés en apport volontaire sur l'ensemble des communes du SIEDMTO : le verre et les papiers/journaux/magazines.

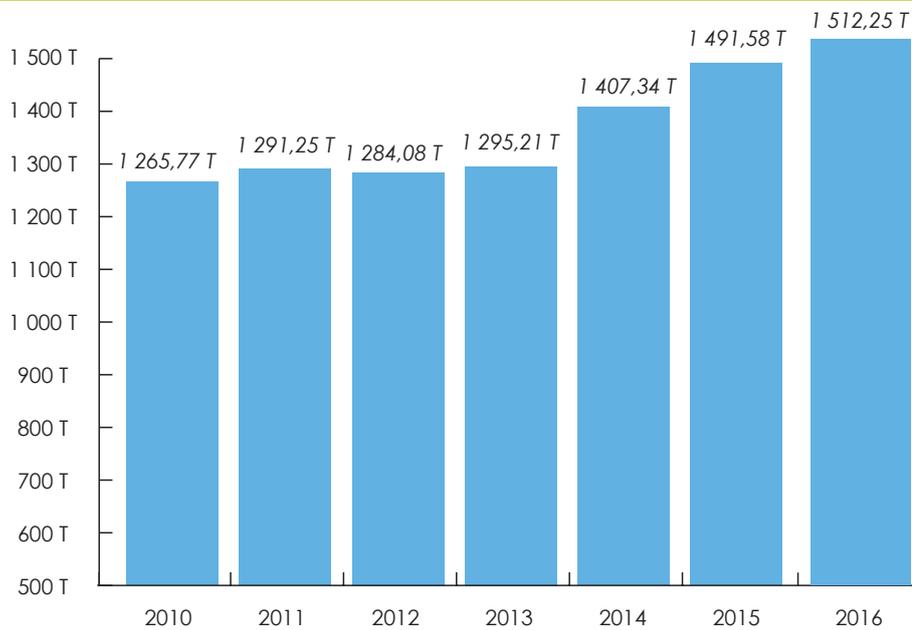
4.4.1. Le verre

4.4.1.1. Généralités

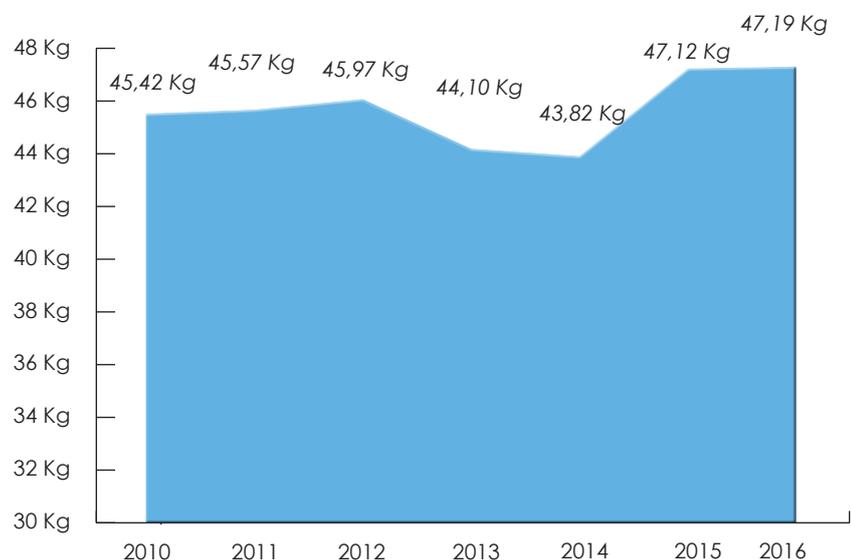
Ne sont concernés que les **emballages en verre** (bouteilles, pots, bocaux).
Pensez à retirer systématiquement les bouchons et les couvercles.
Ne pas mettre dans ces points d'apport volontaire la vaisselle et les vitres.



1 512,25 tonnes collectées et valorisées par le verrier, soit 47,19 Kg par habitant et par an.



Evolution des tonnages du verre de 2010 à 2016



Poids par an et par habitant (en Kg)

4.4.2. Les papiers, journaux, magazines

4.4.2.1. Généralités

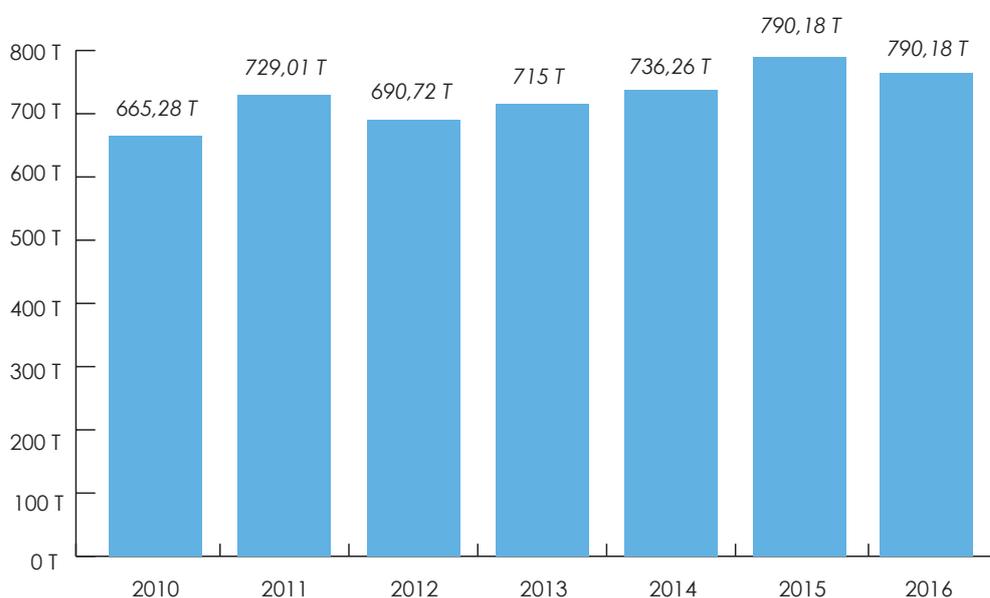
Le papier doit être sec et non souillé.

Les films plastiques entourant les magazines doivent être retirés.

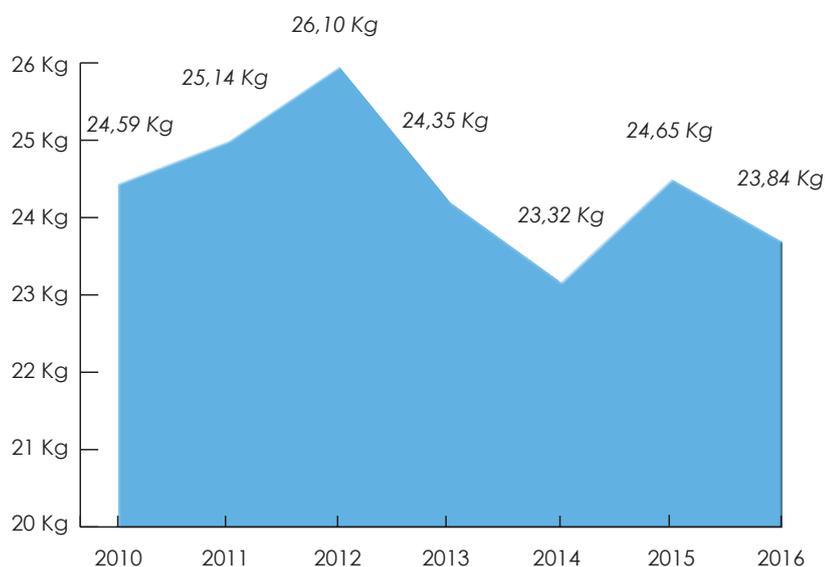
Les papiers ne doivent pas être déchirés en petits morceaux.

La taille minimum est celle d'un format A5 (moitié de feuille).

764,92 tonnes collectées et valorisées par les papetiers, soit 23,84 Kg par habitant et par an.



Evolution des tonnages de 2010 à 2016



Poids par an et par habitant (en Kg)



La collecte et le traitement des déchets

4.5 Le compostage individuel

4.5.1. Présentation

Le compostage permet de recycler chez soi les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin. Le compost ainsi produit est un engrais de qualité. Dans le cadre de la prévention des déchets, le SIEDMTO a mis en place la promotion du compostage individuel depuis 2003.

Il est proposé aux usagers trois sortes de composteurs :

Composteur plastique de 400 L, avec bio-seau et mélangeur thermosensible

Pour les surfaces de terrain de 200 à 400 m²

En PEHD 100% recyclé. Montage avec un tournevis

Dimensions : L 73 x H 80 cm

Non modulable, si vous avez besoin d'un plus grand volume, il est préférable d'utiliser 2 composteurs



Le composteur bois en bois traité en autoclave, avec bio-seau

* 400 litres

Pour les surfaces de terrain de 200 à 400 m²

Montage avec tournevis et clé de 10.

Dimensions : L 70 x P 81 x H 82 cm

* 570 litres

Pour les surfaces de terrain de 400 à 600 m²

Montage avec tournevis et clé de 10.

Dimensions : L 87 x P 99 x H 82 cm



Le bio-seau seul de 10 litres

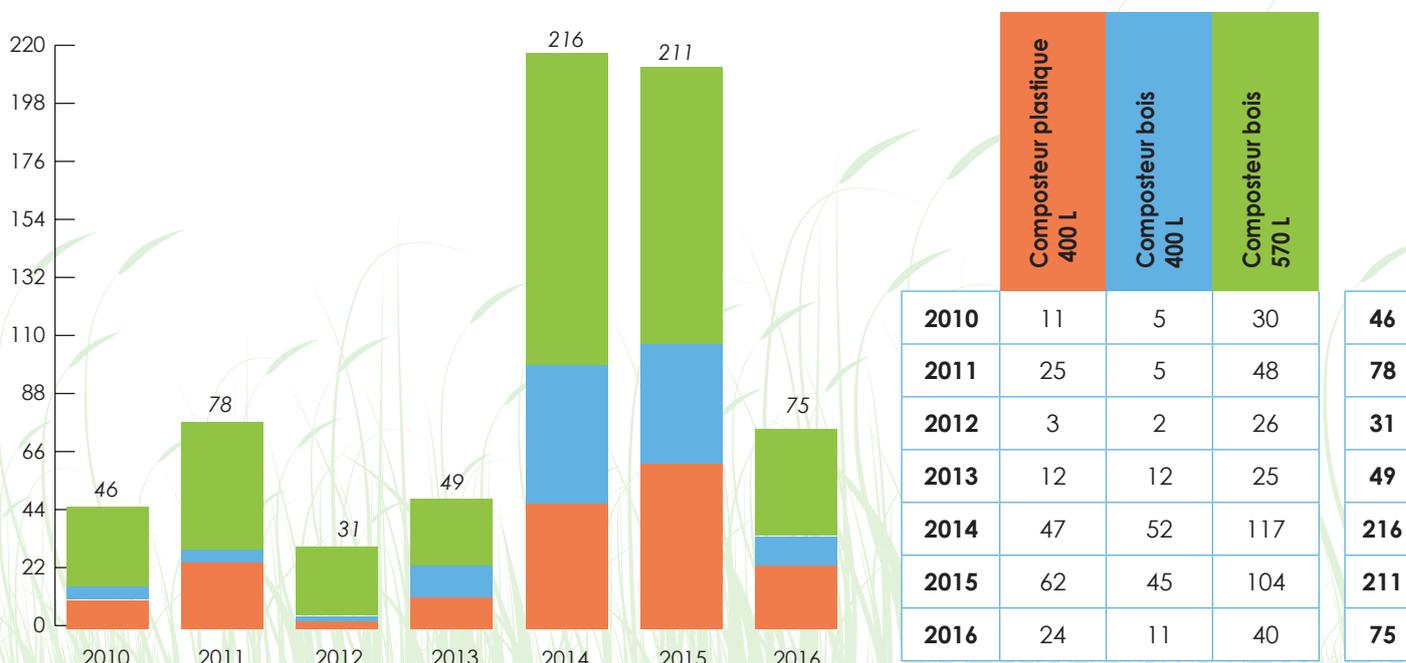
En PEHD 100 % recyclé.

Couvercle hermétique.



4.5.2. Evolution de la distribution des composteurs

Depuis le début de l'opération compostage, 937 composteurs ont été distribués.

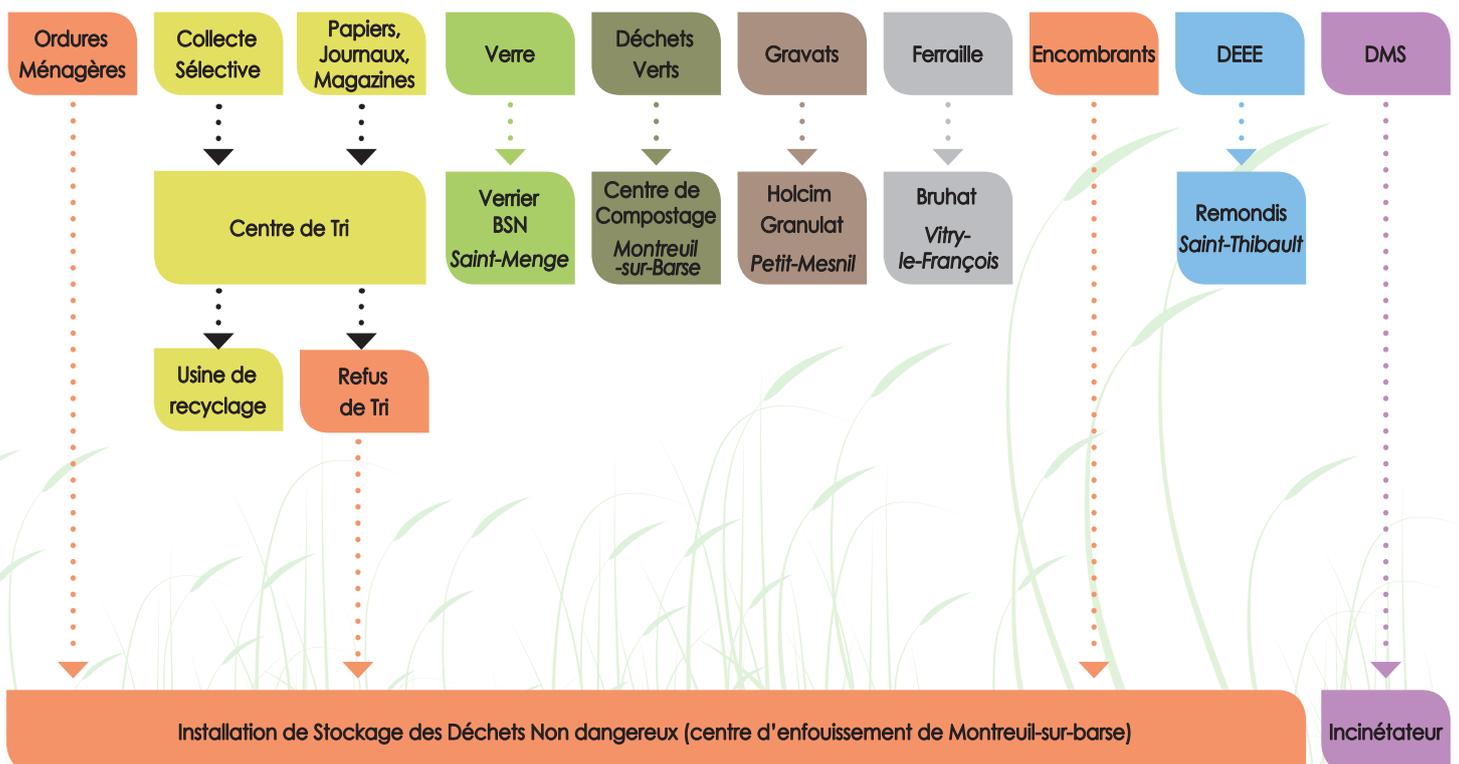




La collecte et le traitement des déchets

4.6. Destination des déchets

Déchets	Destination
Ordures ménagères et tout-venant	Enfouissement à Montreuil-sur-Barse
Verre	BSN à Saint-Menge
Papier	Onyx à Torvilliers
Déchets verts	Plateforme de compostage à Montreuil-sur-Barse
Gravats inertes	Holcim Granulat à Petit-Mesnil
Ferraille	Société Bruhat à Vitry-le-François
Batterie	Société Bruhat à Vitry-le-François
Huile minérale	Coved à la Chapelle-Saint-Luc
Emballages ménagers	Tri Val Aube à la Chapelle-Saint-Luc
Compostage individuel	Les usagers du SIEDMTO
Piles	Corépile
Tubes et ampoules fluorescents	Recylum
Déchets dangereux des ménages	Coved à la Chapelle-Saint-Luc
Déchets d'équipement électrique et électronique	Remondis Electrorecycling à Saint-Thibault





Les déchets ménagers et assimilés des professionnels

L'institution de la **redevance spéciale** est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 (loi du 13 juillet 1992, codifié à l'article 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Il s'agit d'un moyen de financement pour les collectivités locales rendue obligatoire depuis 1993 qui ne concerne que les déchets non ménagers, assimilables aux déchets ménagers, pris en charge par le Service Public d'Élimination des Déchets.

En effet, la redevance spéciale est payée par tout professionnel présent sur le territoire du Syndicat dont les déchets assimilés aux déchets ménagers sont éliminés dans le cadre du service public. Elle est destinée à financer l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers, déchets qui en raison de leur nature et de leur quantité, peuvent être englobés avec ceux produits par les ménages. Elle contribue à plus de justice dans le financement du service, par la participation financière des producteurs de déchets non ménagers évitant ainsi, que le coût de l'élimination des dits déchets soit en partie transféré à la charge des ménages.

Ils ont par ailleurs, sous conditions, accès aux quatre déchèteries.

5.1. La redevance spéciale

En 2016, cette redevance concerne **403 professionnels artisans et commerçants**, qui sont facturés en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO.

Les entreprises qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités sont invités à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

Cette redevance répond au même principe de part fixe + part variable incitative :

* Une part fixe :

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut les mêmes forfaits de levées et d'accès en déchèteries que les ménages. La Redevance Spéciale donne lieu à une exonération de la TEOM pour les locaux professionnels concernés.

La part fixe inclut :

- un forfait de 30 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès par an aux déchèteries du SIEDMTO à utiliser comme bon vous semble mais tous les dépôts sont facturés.

* Une part variable :

Elle est calculée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées et tous les dépôts en déchèterie sont comptabilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2016 est de **272 080 euros**.

Dotation de bac *	Abonnement ou part fixe annuelle**	Prix unitaire de la levée au-delà de 30	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15
120 litres 	120 €	2,40 €	
240 litres 	240 €	4,80 €	
360 litres 	360 €	7,20 €	2,00 €
770 litres 	770 €	15,40 €	

5.2. Les professionnels au sein des déchèteries

Les professionnels sont acceptés au sein des déchèteries du SIEDMTO, selon la nature, le volume et moyennant participation financière.

Un règlement intérieur fixe les modalités d'acceptation.

Nature des matériaux	Professionnels et usagers des communes adhérentes	Professionnels extérieurs intervenant sur les communes adhérentes
Cartons	5 € par m ³	2 0 € par m ³
Déchets verts et bois	20 € par m ³	40 € par m ³
Métaux ferreux et non ferreux	20 € par m ³	40 € par m ³
Monstres et divers	Sommier, matelas : 10 €/pièce	Sommier, matelas : 20 €/pièce
DEEE	Electroménager blanc : 5 €/pièce Téléviseur, écran : 5 €/pièce Petit électroménager : 2 €/pièce	Electroménager blanc : 10 €/pièce Téléviseur, écran : 10 €/pièce Petit électroménager : 4 €/pièce
Inertes ou gravats propres	20 € par m ³	40 € par m ³
Tout-venant	40 € par m ³	70 € par m ³
Gravats à destination du CET2	70 € par m ³	100 € par m ³
Batterie	1 € par batterie	Refusé
 Tubes et lampes fluos	1 € le tube ou lampe fluorescente	Refusé
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	5 € par contenants < à 2 litres 15 € par contenant ≥ à 2 litres	Refusé
Huile	3 € par litre	Refusé



Les moyens financiers

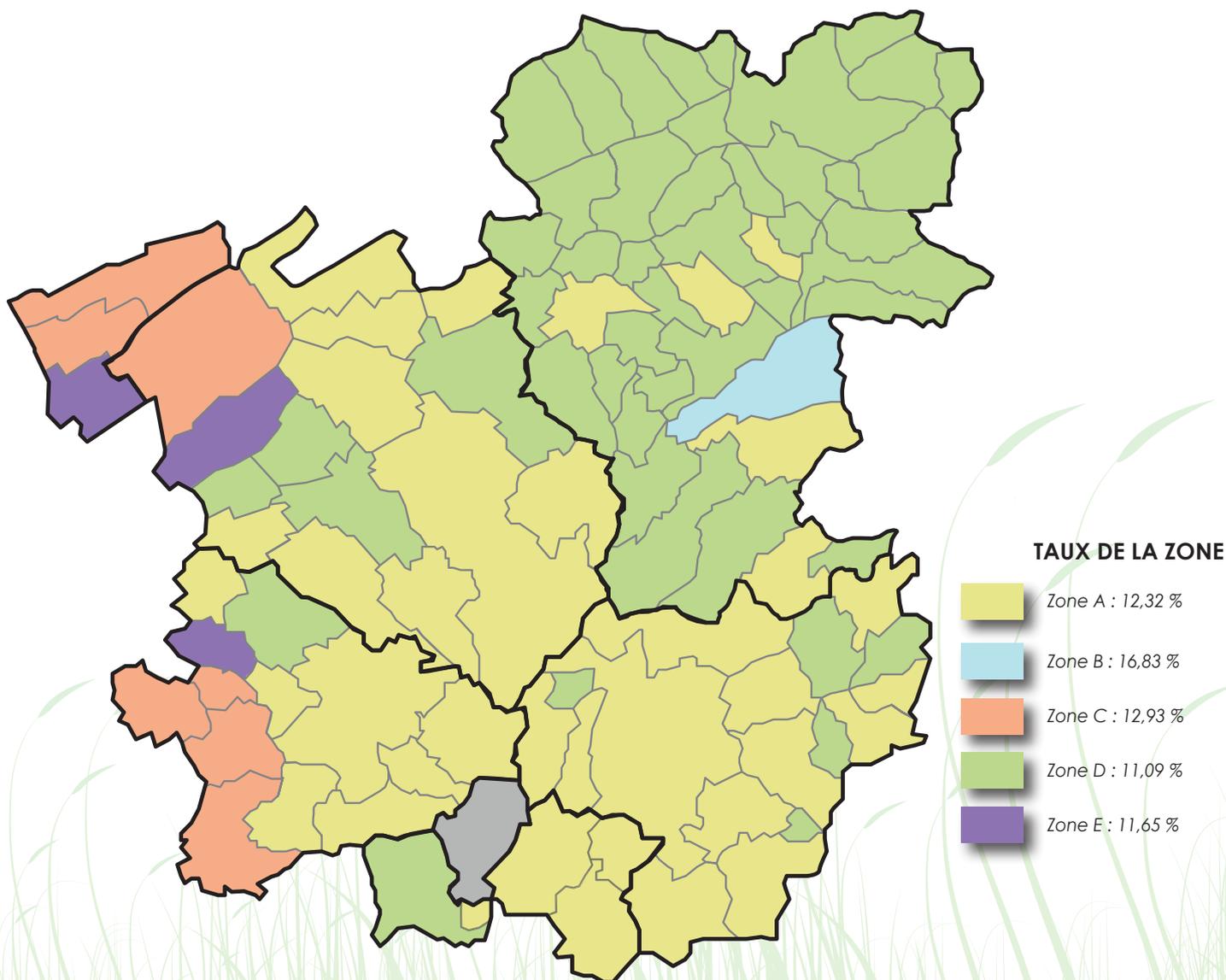
6.1. Le financement de la collecte et du traitement des déchets

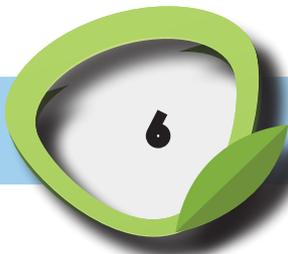
6.1.1. Présentation

Le financement de la collecte et du traitement des différents flux de déchets est assuré par le biais de la TEOM . Le territoire est découpé en 5 zones.

Chaque zone correspond à un service rendu par le syndicat :

- * Zone A : 1 tournée par semaine
- * Zone B : 2 tournées par semaine
- * Zone C : 1 tournée par semaine et accès aux déchèteries du Grand Troyes
- * Zone D : 1 tournée par semaine en points de regroupement
- * Zone E : 1 tournée par semaine en points de regroupement et accès aux déchèteries du Grand Troyes





Les moyens financiers

Le montant de la TEOM s'élève à **2 470 480 €**, et se répartit comme suit :

Produit demandé aux communautés de communes

Communauté de communes des Lacs de Champagne :

- Zone A : 12,32 % qui correspond à un produit de	179 487 €		
- Zone B : 16,83 % qui correspond à un produit de	295 909 €		
- Zone D : 11,09 % qui correspond à un produit de	331 153 €	soit un total de	806 549 €

Communauté de communes « Forêts, Lacs, Terre en Champagne » :

- Zone A : 12,32 % qui correspond à un produit de	278 830 €		
- Zone C : 12,93 % qui correspond à un produit de	88 931 €		
- Zone D : 11,09 % qui correspond à un produit de	108 359 €		
- Zone E : 11,65 % qui correspond à un produit de	32 479 €	soit un total de	508 599 €

Communauté de communes des Rivières :

- Zone A : 12,32 % qui correspond à un produit de	340 948 €		
- Zone D : 11,09 % qui correspond à un produit de	47 922 €	soit un total de	388 870 €

Communauté de communes du Barséquanais :

- Zone A : 12,32 % qui correspond à un produit de	42 724 €		
- Zone D : 11,09 % qui correspond à un produit de	7 541 €	soit un total de	50 265 €

Communauté de communes Seine Melda Coteaux :

- Zone C : 12,93 % qui correspond à un produit de	52 607 €		
- Zone E : 11,65 % qui correspond à un produit de	19 216 €	soit un total de	71 823 €

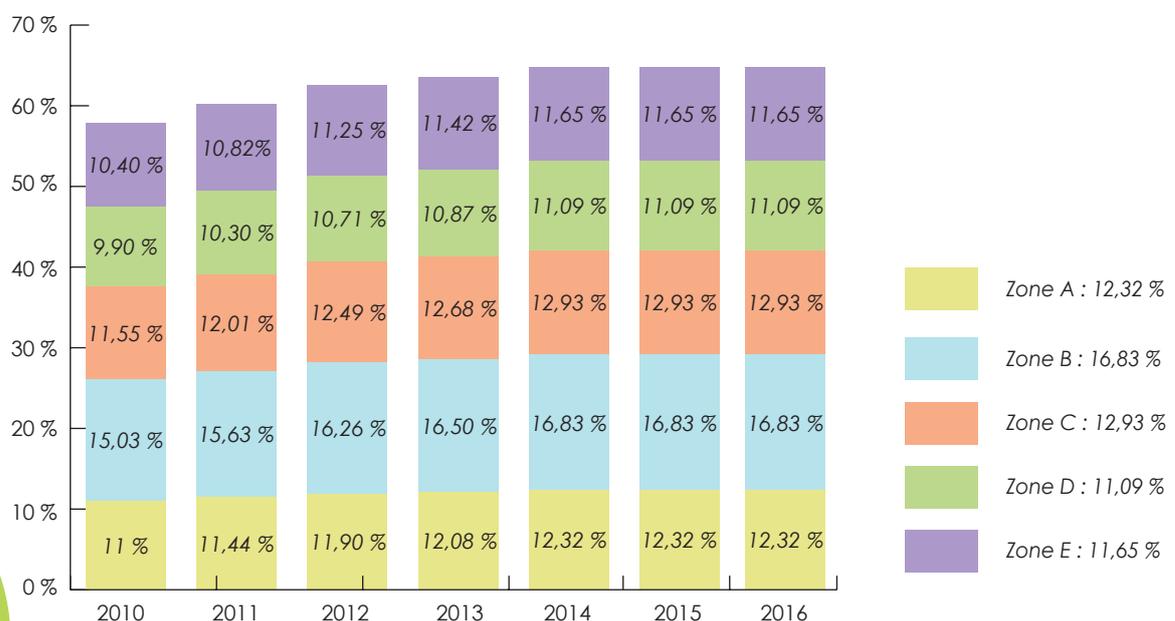
Communauté de communes Seine Barse :

- Zone A : 12,32 % qui correspond à un produit de	360 029 €		
- Zone C : 12,93 % qui correspond à un produit de	224 322 €		
- Zone D : 11,09 % qui correspond à un produit de	35 343 €		
- Zone E : 11,65 % qui correspond à un produit de	24 680 €	soit un total de	644 374 €

6.1.2. Evolution de la TEOM depuis 2010

Pour rappel, les taux de la TEOM de 2002 étaient les suivants :

- Zone A : 11,40 %
- Zone B : 15,40 %



Evolution de la TEOM de 2010 à 2016



Les moyens financiers

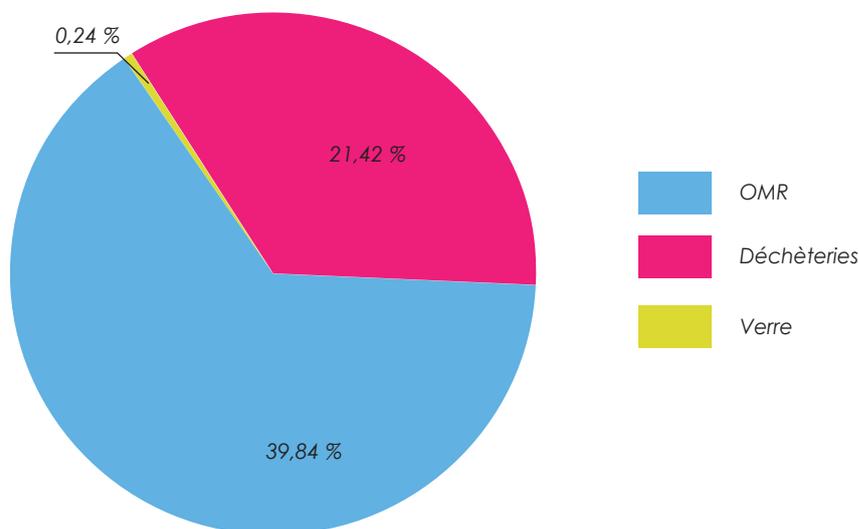
6.2. Les coûts de collecte et de traitement des déchets

6.2.1. Présentation simplifiée des charges et des recettes

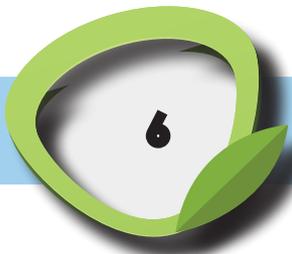
	€ arrondis	€/habitant
Total des charges 2016 en € HT	2 624 448 €	82 €
Total des produits 2016 en € HT	672 253 €	16 €
Coût restant à la charge de la collectivité	2 144 527 €	67 €
Contributions des usagers/collectivités adhérentes	2 701 973 €	85 €
Ecart coût et financement	557 446 €	18 €

6.2.2. Présentation de la répartition du coût

	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries	Tous flux
Coût aidé en € HT/habitant	39,87 €	0,24 €	-0,23 €	21,42 €	61,30 €



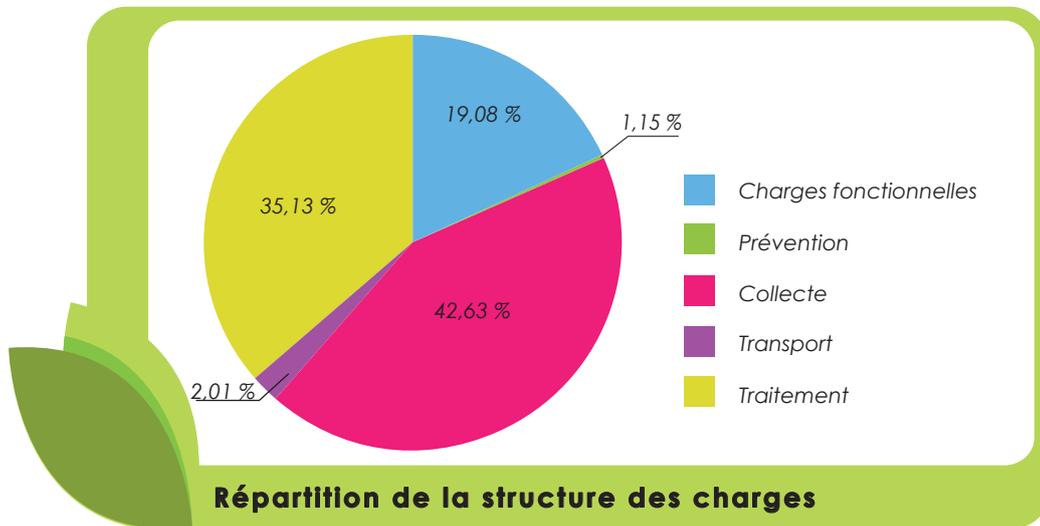
Répartition du coût par flux de déchet



Les moyens financiers

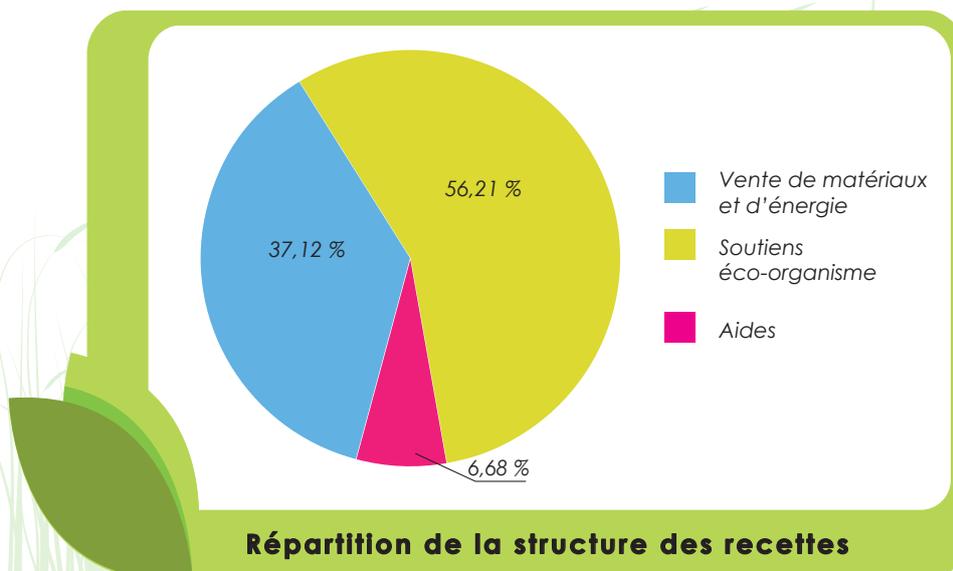
6.2.3. Présentation de la structure des charges

Charges 2016 en € HT	€ arrondis	€/habitant
Charges fonctionnelles	500 861 €	15,73 €
Prévention	30 214 €	0,95 €
Collecte	1 118 794 €	35,13 €
Transport	52 724 €	1,66 €
Traitement	921 855 €	28,95 €
Total charges matrice en € HT	2 624 448 €	82,42 €



6.2.4. Présentation de la structure des recettes

Produits 2016 € HT	€ arrondis	€/habitant
Recettes industrielles	2 537 457 €	7,46 €
Soutiens éco-organismes	362 399 €	11,29 €
Aides	42 726 €	1,34 €
Total des produits en € HT	639 769 €	20,09 €





Les marchés passés en 2016

MARCHÉS PASSÉS EN 2016 PAR LE SIEDMTO

APPLICATION DE L'ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS (Décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006)
ET DE L'ARRÊTÉ D'APPLICATION DU 21 JUILLET 2011

Objet du marché (ou du lot)	Date de notification	Titulaire du marché	Code postal
MARCHÉS DE FOURNITURES			
DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT			
DE 90 000 € HT À 206 999,99 € HT			
207 000 € HT ET PLUS			
MARCHÉS DE SERVICES			
DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT			
DE 90 000 € HT À 206 999,99 € HT			
207 000 € HT ET PLUS			
MARCHÉS DE TRAVAUX			
DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT			
DE 90 000 € HT À 206 999,99 € HT			
207 000 € HT ET PLUS			

		BP 2016	Réalisé 201
Dépenses de fonctionnement		4 455 980	2 766 920,71
011	Charges à caractère général	1 076 500	894 160,01
60	Achats et variations de stocks	380 000	280 919,69
61	Services extérieurs	195 500	143 043,87
62	Autres services extérieurs	499 000	468 291,36
63	Impôts, taxes et versements assimilés	2 000	1 905,09
012	Charges de personnels	1 000 000	867 342,56
633	Impôts, taxes et versement assimilés/rémunération	15 000	12 448,25
64	Charges de personnels	984 500	854 894,31
65	Autres charges de gestion courante	940 000	756 960,82
66	Charges financières	25 000	24 564,09
67	Charges exceptionnelles	5 000	0,00
022	Dépenses imprévues	0	0,00
Opérations d'ordres			
023	Virement à la section d'investissement	961 700	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	223 900	223 893,23
675	Valeurs comptables cédées	0	0,00
676	Dif. sur réal. trans. en invest	0	0,00
6811	Dotations aux amortissements	223 900	223 893,23
Recettes de fonctionnement		4 455 980	3 548 720,03
013	Atténuation de charges	10 000	19 989,58
042	Opérations d'ordre entre section	0	0,00
070	Produits de service	239 000	311 249,82
074	Dotations subventions participations	3 013 480	3 136 898,48
077	Produits exceptionnels	0	80 582,15
Opérations d'ordres			
02	Excédent de fonctionnement reporté	1 193 500	0,00
Dépenses d'investissement		1 621 900	373 015,85
016	Emprunts et dettes assimilés	38 000	37 999,11
020	Dépenses imprévues d'investissement	24 900	0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000	3 528,00
21	Immobilisations corporelles	1 549 000	331 488,74
Opérations d'ordres			
001	Solde excédent section investissement reporté	0	0,00
Recettes d'investissement		1 621 900	350 560,29
13	Subventions d'investissement	0	0,00
21	Immobilisations corporelles	0	0,00
Opérations d'ordres			
001	Solde excédent section investissement reporté	309 700	0,00
021	Virement de la section fonctionnement	961 700	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	126 600	126 667,06
28	Amortissement immobilisations	223 900	223 893,23



La communication en 2016

9.1. Les actions

ÉVÈNEMENTIELS

12 mars 2016	"Bouge ta planète", animation sur le tri à la déchèterie de Piney
19 et 20 juillet 2016	Animation au quartier des Capucines, Vendevre-sur-Barse
9, 19 et 23 août 2016	Animations "Pavillon Bleu" sur les plages de Dienville, Mesnil-Saint-Père et Lusigny-sur-Barse
22 septembre 2016	Opération "Nettoyons la Nature", Vendevre-sur-Barse

MOBILISATION DES PUBLICS RELAIS

18 février 2016	Commission Communication
26 mai 2016	Commission Communication
3 octobre 2016	Commission Communication
24 novembre 2016	Commission Communication

CONSEILS AUPRÈS DES PARTICULIERS

Toute l'année	Conseils téléphoniques
---------------	------------------------

INTERVENTIONS AUPRÈS DES ÉCOLES

13 et 20 mai 2016	Intervention scolaire école de Laubressel
26 mai 2016	Intervention scolaire école de Courteranges
16 et 23 juin 2016	Interventions scolaires école de Vendevre-sur-Barse
4 juillet 2016	Intervention à la maison de retraite de Vendevre-sur-Barse
9 septembre 2016	Intervention scolaire école de Montaulin
23 septembre 2016	Intervention scolaire école de Vendevre-sur-Barse

AUTRES MISSIONS : communication écrite, suivi de qualité, porte-à-porte....

1 ^{er} trimestre 2016	Rédaction lettre trimestrielle N°16 Création de dépliants pour les campings Création des étiquettes "Mauvais tri"
17 février 2016	Caractérisation corps plats
26 février 2016	Caractérisation corps creux
16 mars 2016	Porte-à-porte en habitat collectif, mise en place du tri sélectif à Piney
1 ^{er} avril 2016	Création de la page Facebook du syndicat
2 ^e trimestre 2016	Rédaction lettre trimestrielle N°17 Création des étiquettes "Pavillon Bleu" Création des marquages pour les camions
26 avril 2016	Caractérisation corps creux
14 juin 2016	Caractérisation corps plats
3 ^e trimestre 2016	Rédaction lettre trimestrielle N°18
07 juillet 2016	Caractérisation corps plats
21 septembre 2016	Caractérisation corps creux
4 ^e trimestre 2016	Rédaction lettre trimestrielle N°16 Création des calendriers de collecte sélective Rédaction du rapport d'activité, mise à jour du site internet
28 octobre 2016	Caractérisation corps creux



La communication en 2016

9.2. Le coût

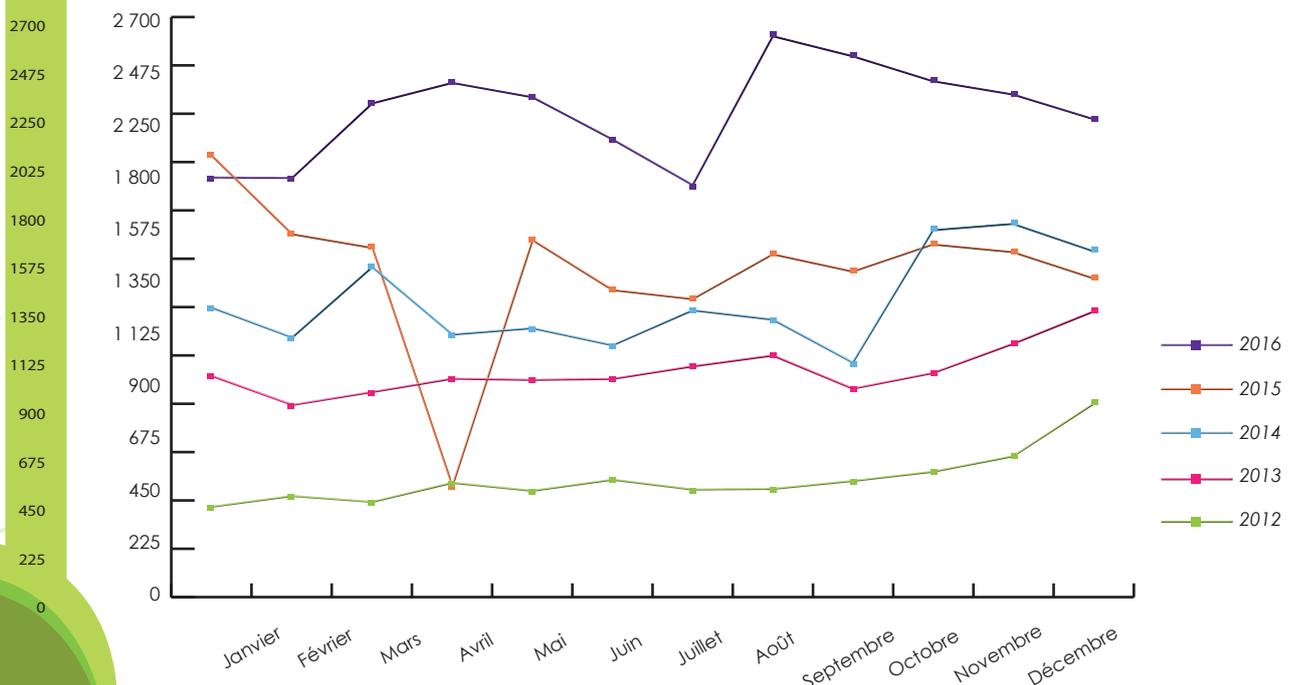
OBJET DES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LA COLLECTIVITÉ	DÉPENSES TTC
Impression de la lettre trimestrielle N° 16	673,20 €
Impression de la lettre trimestrielle N° 17	602,80 €
Impression de la lettre trimestrielle N° 18	602,80 €
Impression de la lettre trimestrielle N° 19	981,20 €
Étiquettes "Mauvais Tri"	1 744,06 €
Étiquettes "logos" pour objets publicitaires	160,80 €
Étiquettes "Pavillons Bleus"	85,25 €
Marquage camions	400,80 €
Réglettes "Mémo-Tri"	2 460,00 €
Impression des calendriers de collecte sélective	2 280,00 €
Dépliant A5 pour les campings	423,50 €

9.3. Le site internet

Depuis Novembre 2011, le SIEDMTO a mis en ligne son site Internet : www.siedmto.fr.

Sur ce site y figurent les informations concernant :

- * L'organisation et le fonctionnement du Syndicat (élus, personnel, réglementation française et européenne...)
- * La collecte des ordures ménagères (fonctionnement, jours de collecte, réglementation)
- * Le tri et la prévention des déchets (déchèteries, collecte sélective, points d'apport volontaire, compostage individuel, conseils pour réduire les déchets...)
- * Les différentes actualités concernant le Syndicat.



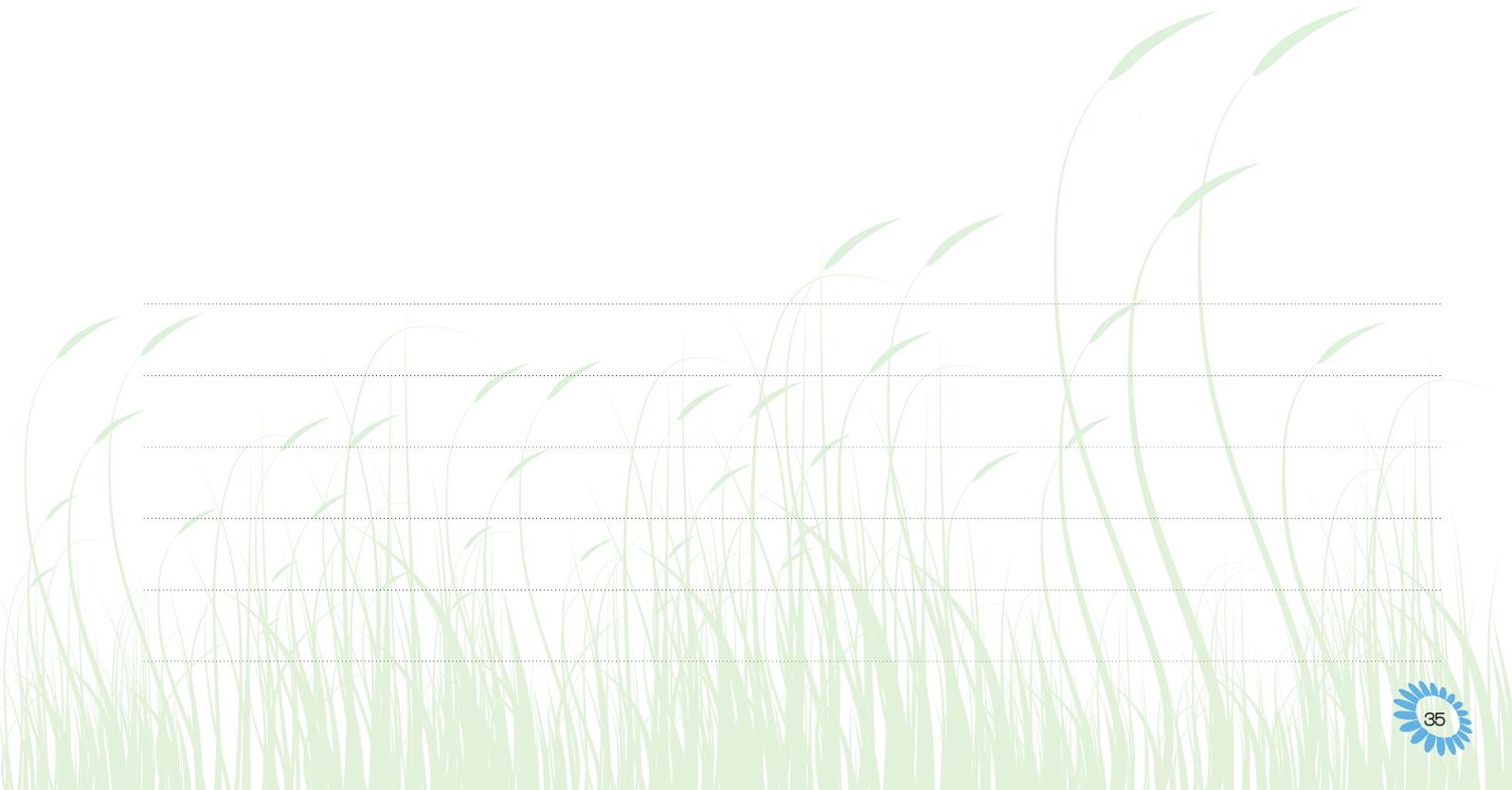
Evolution du nombre de visites sur le site internet de 2012 à 2016

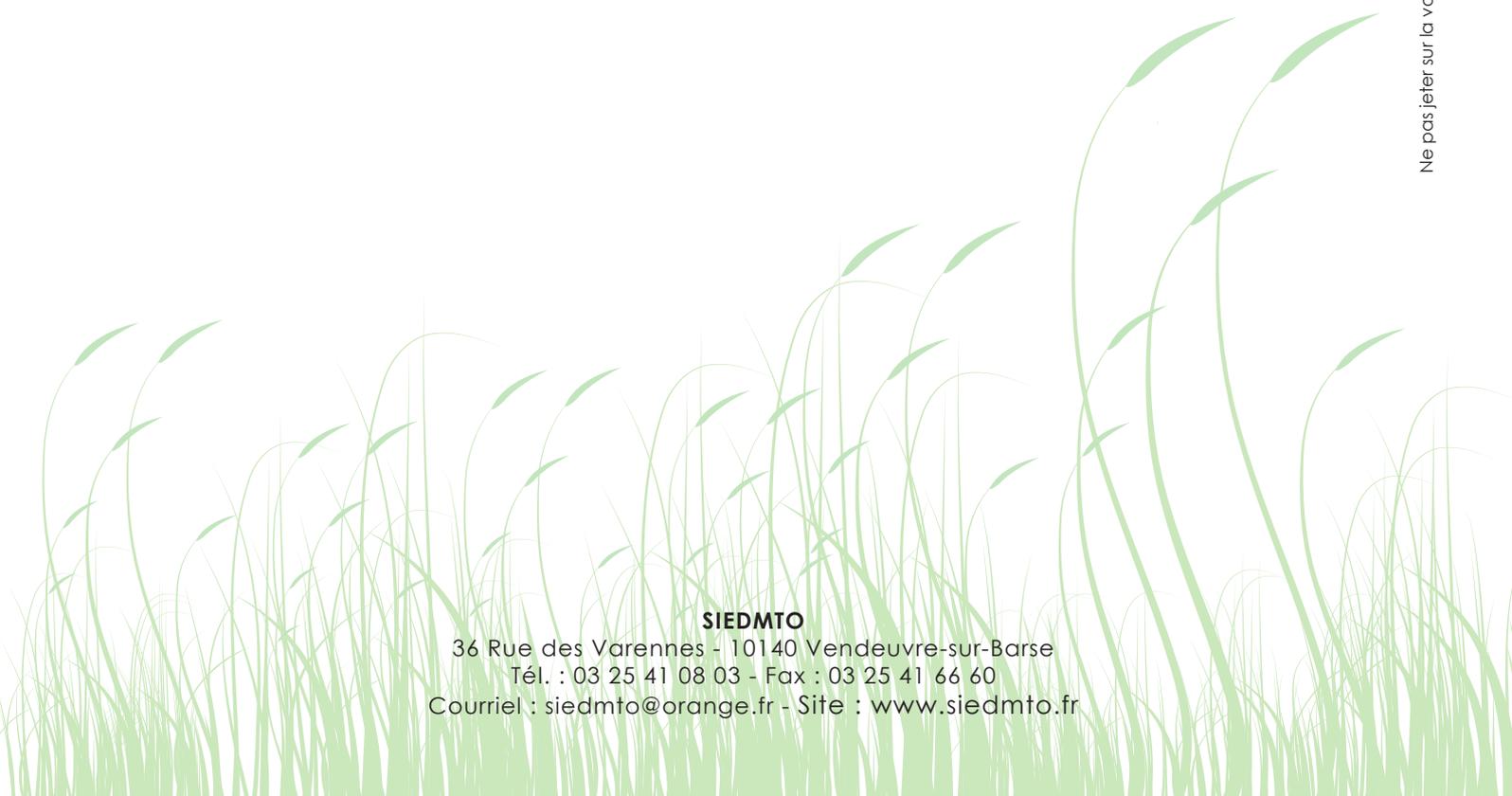


Notes

Handwriting practice lines consisting of seven horizontal dotted lines.

Handwriting practice lines consisting of seven horizontal dotted lines.





SIEDMTO

36 Rue des Varennes - 10140 Vendevre-sur-Barse
Tél. : 03 25 41 08 03 - Fax : 03 25 41 66 60
Courriel : siedmto@orange.fr - Site : www.siedmto.fr